

Avanne-Aveney

BULLETIN MUNICIPAL



Moissons en 1957 à Avanne... (reproduction interdite)

Août 2005

SOMMAIRE

<u>L'ÉDITO DU MAIRE</u>	5
<u>EFFECTIFS À L'ÉCOLE</u>	6
<u>CENTRE DE SOINS ET D'HEBERGEMENT LONGUE DURÉE JACQUES WEINMAN : ...UN GRAND PAS EN AVANT</u>	8
<u>ORDURES MÉNAGÈRES</u>	10
<u>ORDURES MÉNAGÈRES : TRANSFERT DE COMPÉTENCES À LA C.A.G.B.</u>	10
<u>REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES : RAPPEL...</u>	10
<u>TRI SÉLECTIF DES DÉCHETS</u>	10
<u>AVANNE-AVENEY : 1^{ER} JUILLET 1943</u>	12
<u>AVANNE-AVENEY 2 JUILLET 1943, 5 HEURES DU MATIN</u>	12
<u>SOUVENIRS D'UN ENFANT DU VILLAGE : LA VIE À DOMICILE EN 1930</u>	15
<u>QUELQUES MANIFESTATIONS AU VILLAGE</u>	18
<u>VIDE-GRENIER</u>	18
<u>MINI-CROISIÈRES SUR LE DOUBS</u>	19
<u>4^{ÈME} ÉDITION DU PRIX CYCLISTE D'AVANNE-AVENEY</u>	20
<u>NOUVELLES BRÈVES</u>	22
<u>RENTÉE SCOLAIRE</u>	22
<u>VENTE DE CHABLIS</u>	22
<u>SECRETARIAT DE MAIRIE ET BIBLIOTHÈQUE</u>	22
<u>SALLE POLYVALENTE RÉNOVÉE</u>	22
<u>DU NOUVEAU AU VILLAGE</u>	22
<u>RENDEZ-VOUS DES ARTISTES</u>	23
<u>LA MARINE RECRUTE</u>	23
<u>VIVRE EN BON VOISINAGE</u>	24
<u>LA « VIE » DES ASSOCIATIONS DU VILLAGE</u>	26
<u>L'A.P.E.A.A. : SON RÔLE ET SES ACTIVITÉS</u>	26
<u>L'U.S.A.A.</u>	33
<u>GYMNASTIQUE :</u>	33
<u>CLUB TENNIS DE TABLE :</u>	35
<u>DISCIPLINES ORIENTALES</u>	36
<u>FOOT : L'US AVANNE-AVENEY EN PROMOTION DE LIGUE</u>	37
<u>SALLE DES JEUNES</u>	39
<u>COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2005</u>	40
<u>I. ASSAINISSEMENT</u>	40
<u>II. EAU POTABLE</u>	41
<u>III. FINANCES</u>	41
<u>IV. TRAVAUX À ENGAGER : CHOIX DU PRESTATAIRE</u>	42
<u>V. URBANISME</u>	44
<u>VI. DIVERS</u>	45
<u>COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2005</u>	46
<u>I. INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX A L'ÉCOLE</u>	46
<u>II. AUTRES INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX</u>	48
<u>III. URBANISME</u>	50
<u>IV. CONVENTIONS</u>	51
<u>V. DIVERS</u>	52
<u>COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2005</u>	54
<u>I. FINANCES</u>	54
<u>II. TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS</u>	56
<u>III. PERSONNELS</u>	57
<u>IV. DIVERS</u>	57

L'EDITO DU MAIRE

RÉALISME ...

À l'heure où le représentant de l'État nous rappelle que l'Église doit être mise aux normes de sécurité, certains s'interrogent encore pour savoir si cela est vraiment nécessaire, voire même utile... Dès lors que chacun admet, sans sourciller, les contraintes du passage au contrôle technique pour sa voiture, la solution s'impose sans débat et sans délai. À l'issue d'une rénovation complète de la toiture et de l'électricité en 1999, et de travaux de mise en sécurité ce printemps, l'église, aujourd'hui « aux normes de sécurité », peut accueillir sans réserves concerts classiques et auditions musicales organisées par les associations.

Fallait-il réaliser une bibliothèque communale décente, mettre aux normes de sécurité un beau bâtiment construit en 1844, entretenir un patrimoine essentiel pour la collectivité ? La réfection de la toiture réalisée en 1997 a précédé celle des portes et fenêtres en 1998 ; il convenait de poursuivre l'opération jusqu'à son terme. Désormais ce bâtiment recevant du public pourra bénéficier « d'une autorisation d'ouverture » émanant de la commission de sécurité Si les rampes d'accès et les toilettes pour handicapés s'imposent, quelques citoyens s'interrogent encore sur l'opportunité de réaliser une isolation thermique ou de choisir une porte d'entrée en bois résistant et durable !

Pourquoi accompagner et encourager le projet de rénovation de la Maison de Retraite en intégrant des mises à jour du plan local d'urbanisme en 2002, alors que chaque résident n'est pas un contribuable de la commune ? Chaque collectivité doit naturellement apporter sa contribution à l'équilibre de notre société, au-delà des égoïsmes et des intérêts individuels, en continuité avec les engagements pris par les élus communaux voici plus de trente cinq années.

Chaque jour le pétrole se fait plus rare et plus cher, tandis que la circulation des voitures à proximité des grandes agglomérations devient problématique. Est-il judicieux d'anticiper le perfectionnement des transports en commun et des infrastructures de déplacement en « mode doux » ? Un premier tronçon de piste cyclable, encore modeste, a été réalisé dans l'allée du vallon ; il se poursuivra prochainement afin de rejoindre la véloroute départementale.

Dans un monde qui évolue parfois trop rapidement et nous déconcerte, nous devons accepter avec réalisme d'accompagner ces changements pour préparer l'avenir...

Le Maire
Jean-Pierre TAILLARD

EFFECTIFS À L'ÉCOLE

Le recensement des enfants d'Avanne-Aveney-Rancenay qui seront scolarisés à la rentrée 2005-2006, établi par la Directrice d'école fin juin, se résume ainsi :

- 81 enfants en école maternelle,
- 142 enfants en école élémentaire.

Le tableau ci-dessous présente les grandes fluctuations des effectifs à l'école du village au cours des dernières années. Ainsi, depuis 1996, une classe a été supprimée en élémentaire, puis une classe de maternelle a été créée et enfin une nouvelle classe élémentaire s'est ouverte en septembre 2004.

Depuis plusieurs années les élus du Conseil Municipal ont engagé une analyse approfondie afin de mesurer les évolutions probables des effectifs à l'école permettant de préparer les infrastructures adaptées pour les années futures.

Les premières conclusions de cette analyse se résument ainsi :

- les démographes ont confirmé, au plan national, un accroissement temporaire de la natalité en l'an 2000,
- à l'issue de la fin de la révision du PLU en 2002, les promoteurs ont engagé une opération de construction d'environ 100 unités d'habitations au village, sachant que la municipalité ne dispose pas de réels moyens de régulation de l'urbanisation lorsque les propriétaires du foncier décident de céder leurs anciennes propriétés agricoles aux promoteurs.
- les observations établies par les démographes confirment que la création de lotissements contribue à un accroissement très ponctuel des effectifs dans les écoles du village, puisque quelques années plus tard les enfants rejoignent le collège.

En conséquence, l'interprétation de ces facteurs conduit à imaginer qu'un « pic » d'effectifs devrait apparaître en 2004-2006, précédant ensuite une décroissance progressive.

Si l'on observe en détail les deux graphiques ci-dessous, on constate que les effectifs en école maternelle ont franchi un « pic » l'année 2004-2005 et qu'ils annoncent une lente baisse.

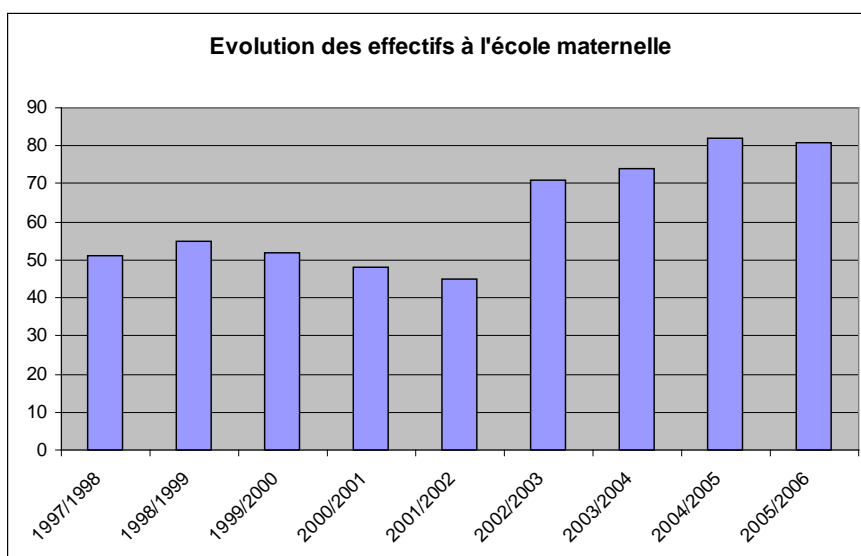
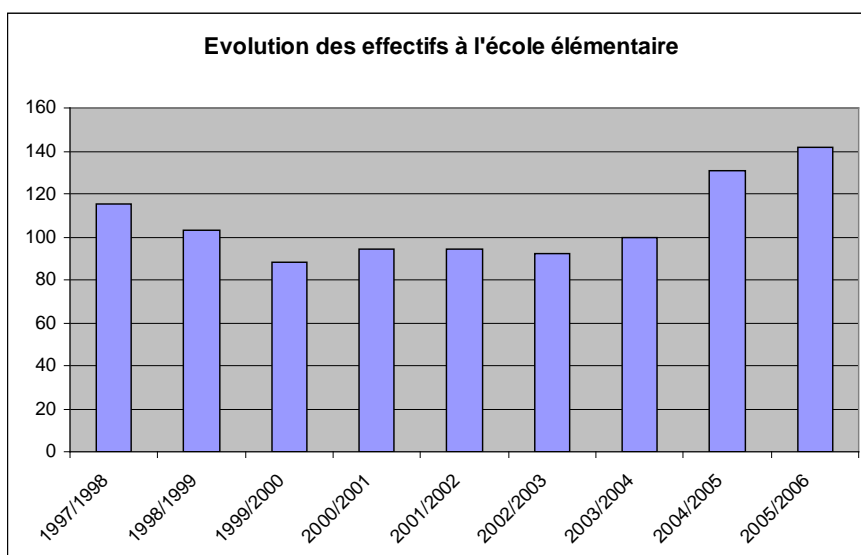
De même, on constate que la « vague » observée en classe de « maternelle » se propage, avec un décalage dans le temps, en école « élémentaire ».

Ainsi, par exemple, on constate pour la rentrée de septembre que, les effectifs en maternelle « petite section » et en maternelle « moyenne section » seraient de 25 élèves, alors qu'ils étaient d'environ 30 dans un passé récent.

En résumé, les élus ont constaté une très forte concordance entre les facteurs d'évolution des effectifs et la réalité des inscriptions à l'école.

En conséquence, une projection des effectifs sur trois ou quatre années, montre une prochaine stabilisation des effectifs à l'école qui devrait être suivie d'une lente baisse.

Il convenait donc de créer un bâtiment de bonne qualité pour accueillir une classe « élémentaire », disponible début septembre, proche du hall supérieur de l'école, inscrit dans le périmètre du groupe scolaire et conforme aux contraintes de sécurité pour cet E.R.P. (établissement recevant du public).



Les contraintes d'urbanisme, les contraintes foncières et de délai, ne permettaient pas d'envisager la construction d'une extension du bâtiment actuel. S'agissant par ailleurs d'un besoin temporaire, la solution d'un bâtiment industriel semblait s'imposer, à l'image des choix effectués dans toutes les communes de France, en période de sureffectifs. Le Conseil Municipal a donc fixé son choix sur un bâtiment « industriel de haute qualité » :

- Des fenêtres à double vitrage,
- Une isolation thermique très élevée : murs, sols, plafond
- Un chauffage électrique intégré
- Une surface utile de 52m²
- Un mobilier scolaire adapté complet.

Ce bâtiment neuf, d'usage « provisoire » pour quelques années, sera implanté sur une plateforme d'environ 110m², en cours de réalisation.

Cette plateforme constituera, par la suite, une extension notable de la cour d'école élémentaire.

La municipalité a choisi une forme d'achat, plus économique sur une période de quelques années ; par la suite ce bâtiment sera transféré sur un site approprié pour d'autres usages ou cédé à une autre commune.

CENTRE DE SOINS ET D'HEBERGEMENT LONGUE DURÉE JACQUES WEINMAN : UN GRAND PAS EN AVANT

Les étapes du projet :

Construit voici 35 ans, sur le modèle d'une « résidence » au bénéfice de personnes âgées valides, cet établissement n'est plus adapté aux nouveaux résidents.

En situation de forte dépendance et de vulnérabilité, ces personnes dont la moyenne d'âge est supérieure à 83 ans, font l'objet de soins spécifiques et de contraintes de mobilité aujourd'hui incompatibles avec la structure des locaux.

Inscrite au contrat de plan État-Région signé en l'an 2000, la restructuration de l'établissement s'est organisée méthodiquement :

- ▶ Définition du programme technique et fonctionnel établi par la Direction de l'établissement en concertation avec les personnels et les autorités de tutelle,
- ▶ Organisation d'un concours d'architecte,
- ▶ Élaboration de l'A.P.S. (avant-projet sommaire) par les bureaux d'étude et les architectes : documents techniques et chiffrages « sommaires »,
- ▶ Concertation avec l'équipe chargée de l'étude pour retenir un compromis « équipement - coût du projet ».

Ainsi, au cours de l'été 2003, il est apparu que le montant du coût du projet, établi à l'issue de l'A.P.S., était supérieur au budget initialement élaboré quelques années plus tôt par le cabinet « prévisionniste » ; l'évolution rapide du coût de la construction et l'évolution des contraintes réglementaires étaient essentiellement à l'origine de ce glissement des coûts estimés.

À l'issue d'une longue période de négociation avec les autorités de tutelle, le Conseil Général a confirmé un complément de financement décisif suivi par un engagement complémentaire de l'État. Observant que cela restait insuffisant, le Conseil d'Administration du Centre J. Weinman a été contraint d'accroître sa part de financement par l'emprunt, sachant que cela conduira inexorablement à accroître les coûts de journée des résidents :

- ▶ Actuellement le dossier de demande de permis de construire est en cours d'instruction en mairie,
- ▶ Ensuite l'équipe technique va engager la consultation des entreprises sous forme de marchés publics pour les travaux de construction et de démolition,
- ▶ La dernière incertitude peut apparaître lors de l'ouverture des plis ; une discordance notable entre les coûts prévisionnels et les coûts affichés par les candidats peut remettre en cause l'équilibre du financement ou, dans la situation la plus sévère, contribuer à déclarer la consultation « infructueuse »...
- ▶ Sachant que l'établissement doit conserver en permanence sa capacité d'accueil de 290 résidents, les travaux s'organiseront ainsi pour chaque pavillon actuel :
 - Construction d'une aile du nouvel établissement,
 - Déménagement des pensionnaires du pavillon,
 - Démolition du pavillon,
 - Seul le bâtiment central sera conservé après réaménagement

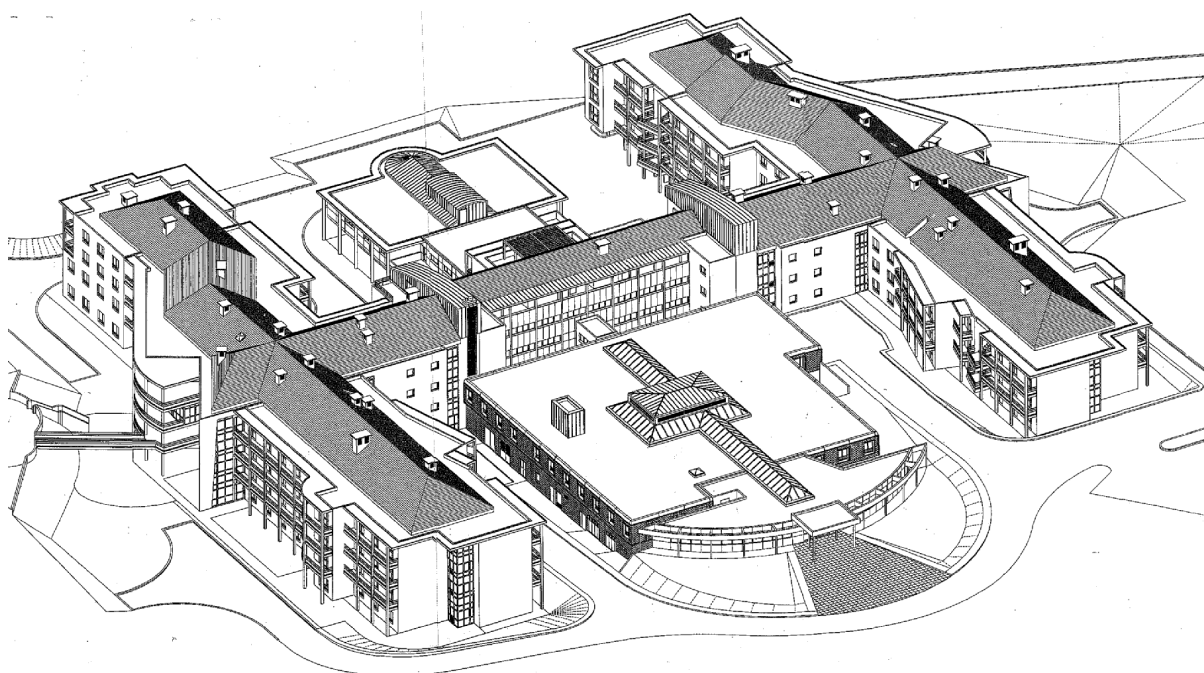
Les composantes du projet :

- ▶ Un ensemble de bâtiments « attenants » qui permettra une circulation aisée,
- ▶ Environ 18 000 m² de planchers,
- ▶ Le plus important établissement du département du Doubs : 290 résidents,
- ▶ Un budget d'investissement d'environ 31 millions d'euros, environ 270 salariés, employés par l'établissement soit 210 postes « équivalent temps plein »,
- ▶ Le plan de financement prévisionnel :

- Fonds propres de l'établissement	: 2,45 M€
- Subvention du Département du Doubs	: 4,96 M€
- Subvention de l'État	: 3,28 M€,
- Autres subventions (Caisses de Retraite)	: 0,32 M€
- Emprunts contractés par l'établissement :	

* avec intérêts : 14,7 M€

* sans intérêts : 5,29 M€



ORDURES MÉNAGÈRES

ORDURES MÉNAGÈRES : TRANSFERT DE COMPÉTENCES À LA C.A.G.B.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, a décidé de prendre la compétence « Collecte des déchets ménagers », à partir du 1^{er} janvier 2006.

Ainsi, à partir de cette date la collecte et le traitement des déchets seront réalisés sous l'autorité de la C.A.G.B. qui facturera directement le service des ordures ménagères aux usagers et assurera l'intégralité des prestations de service au bénéfice des habitants.

Cette démarche de mutualisation, décidée par la C.A.G.B., est développée dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 juillet 2005 (voir pages suivantes).

REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES : RAPPEL...

Faisant suite aux diverses réclamations relatives aux factures d'ordures ménagères, il est rappelé aux habitants que la facturation des ordures ménagères s'établit par année civile pour la période indivisible qui court du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Toute modification dans la composition du foyer doit donc impérativement être signalée, par courrier, au secrétariat de Mairie avant le 1^{er} janvier.

TRI SÉLECTIF DES DÉCHETS

Pour mieux connaître la manière avec laquelle les habitants de notre commune respectent les consignes lors du tri sélectif des déchets, le contenu des « bacs jaunes » fait périodiquement l'objet d'un examen « à la loupe » au centre de tri de Corcelles Ferrières, en présence des élus et des techniciens.

Sur cinq tonnes collectées, 10% soit 500 kg sont finement triées puis pesées. Le résultat obtenu permet de mesurer la performance de la commune et donc de ses habitants, et la quantité de « Refus de Tri » constatés. Ce dernier chiffre est important car il a une influence directe sur le coût facturé à la commune, et peut augmenter sérieusement la note :

- Transfert (inutile) d'Avanne-Aveney à Corcelles-Ferrières,
- Coût de manipulation au Centre de Tri,
- Coût de rechargement et de transport à l'incinérateur de Besançon,
- Coût d'incinération à l'usine de Besançon.
- Baisse des recettes Ecotaxes versées par « Eco-emballages »

Lors de la dernière « caractérisation », puisque c'est le nom que les spécialistes donnent à cet examen détaillé, les performances de la commune peuvent être améliorées :

Pourcentage des matériaux valorisés :

- Cartons et gros emballages	20%
- Journaux - Revues et Publicités	57%
- Briques alimentaires	2%
- PEHD (plastiques)	4%
- Bouteilles en plastiques (PET)	4%

Pourcentage de refus de tri :

La caractérisation du mois de juin a donné un résultat de 13%

- en dessous de 8%, le tri est considéré comme satisfaisant,
- entre 8 et 15%, il est très moyen,
- au-delà de 15%, il est considéré comme critique et doit être amélioré d'urgence.

Les élus présents lors de cette opération (J. ROY et M.A. SATORI) ont constaté un certain nombre d'anomalies « grossières » faciles à corriger :

- ▶ présence totalement inadmissible de deux sacs d'ordures ménagères (après éclatement lors du compostage dans le camion, c'est $\frac{1}{2}$ m³ de matériaux valorisables qui sont souillés) !
- ▶ des papiers ou cartons de très petites dimensions (format A4) déchirés en 32 ou 64 morceaux : c'est totalement inutile,
- ▶ un sac de piles usagées (ou c'est une erreur ou alors une volonté de nuire et c'est plus grave),
- ▶ nous mettons enfin la présence d'une « piscine gonflable » sur le compte d'une attitude totalement irresponsable.

En conclusion, nous ne pouvons que vous engager à être très simple efficace dans votre geste de tri. Mettez dans votre bac jaune uniquement les matériaux précis suivants :

- papier, journaux et cartons (non souillés),
- bouteilles et emballages plastiques (pas de bouteille d'huile ni de sacs plastiques),
- briques alimentaires

Ces produits doivent être mis directement dans le bac jaune, sans mise en sac, sans mise en carton, sans mise en boîte, sinon cela devient impossible à trier.

Si vous souhaitez plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter ; des fascicules « pour l'aide au tri » sont disponibles en mairie.

Dans le cas où vous souhaiteriez participer à cette opération de caractérisation ou à une visite de l'usine de tri, faites-nous en part.

AVANNE-AVENEY : 1^{ER} JUILLET 1943

Nous étions le 1^{er} juillet 1943, il faisait très chaud. Nous avons rentré du foin à trois reprises, trois voitures dans la journée.

Le soir notre père a dit : « *je suis bien content, nous avons fini les foins* ».

Pour monter le foin au grenier, nous avons une déchargeuse à griffe. C'était bien facile. La voiture était placée devant notre porte d'entrée sur la rue. Papa sur la voiture chargeait la griffe qui ressemblait à une grosse araignée, afin qu'elle prenne le maximum de foin.

Je conduisais, dans la rue principale le cheval qui tirait le câble, et la charge de foin montait à la verticale jusqu'à une grosse poutre qui sortait du grenier. Il y avait un rail sur cette poutre, la déchargeuse suivait le rail à l'intérieur du grenier. Sur ce dernier, se trouvaient des sortes de butées, à intervalles réguliers pour déclencher la chute de foin sur le tas où on désirait que la charge de foin arrive.

Maman et mon frère se trouvaient là pour écarter le nouvel apport de foin.

Pendant que nos parents trayaient les vaches, nous avons préparé le souper. Malgré la chaleur de ces journées d'été, il fallait allumer le feu dans la cuisinière pour faire chauffer la soupe. Personne n'avait de cuisinières avec bouteilles de gaz, c'était la guerre et il en était ainsi chez tout le monde.

Nous ne savions pas ce que nous allions manger. René est allé chercher un peu de blé et dans ma mémoire, je le vois encore jeter avec un seau, ce blé dans le concasseur. Nous avons tourné la roue à la main. J'ai ensuite tamisé le grain écrasé pour avoir de la farine. Nous avons cassé des œufs, ajouté un peu de lait et préparé, avec cela, une bonne omelette.

Malgré notre jeunesse nous étions, en raison de la chaleur, tout de même fatigués. Après souper, j'ai aidé maman à la vaisselle et lavé les seaux servis à la traite de vaches.

Après cette journée bien remplie, nous sommes allés nous coucher. Inutile de dire que tous les quatre, tant nos parents que nous, n'avions pas besoin d'être bercés pour nous endormir...

C'était le dernier soir de mon frère à la maison, Dieu seul le savait.

AVANNE-AVENEY 2 JUILLET 1943, 5 HEURES DU MATIN

Nous dormions tous si profondément, après la journée de la veille, que même les fenêtres restées grandes ouvertes pour jouir de la fraîcheur de la nuit, nous n'avons pas entendu de véhicule arriver.

Nous avons été réveillés en sursaut par de grands coups de bottes et de crosses donnés dans notre porte d'entrée. On entendait des vociférations glutturales. Des soldats allemands couraient dans la rue principale et se mettaient en faction à intervalles réguliers.

L'ensemble des maisons où se trouvait la nôtre était cerné. Il y avait des soldats allemands dans la rue principale, la rue de la Fin et la rue Saint Edouard. Tout était braqué contre notre maison, on entendait le cliquetis de maniement d'armes, cela m'a fait peur.

Papa est descendu en toute hâte pour ouvrir la porte, mais il est remonté encore plus vite pour dire à maman : « *c'est les Allemands, ils emmènent René* ». Ils descendirent tous les deux précipitamment.

Mon frère fut arraché du lit, ils lui laissèrent juste le temps de mettre un pantalon. Il fut menoté dans le dos. Papa voyant qu'ils l'emmenaient pieds nus, courut dans sa chambre pour chercher ses chaussures. Devant la porte, un soldat allemand les lui prises des mains et les jeta dans la traction de la Gestapo qui démarrait.

Cela s'est passé si vite que quand je suis descendue, René n'était plus là, et la perquisition de la maison commençait.

Plusieurs soldats allemands sont entrés et se sont mis à ouvrir les portes des meubles. Ils en sortaient tout ce que bon leur semblait, tiraient les tiroirs, tout ce qui était rangé dans des boîtes était ouvert. Ce fut ainsi pièce par pièce dans toutes les chambres. À un certain moment, un soldat allemand s'est mis à feuilleter le cahier de chansons de mon frère qui était resté sur la table dans notre pièce d'entrée. Voici qu'il est tombé sur une page où il y avait « Viens HITLER sur la ligne Maginot », une chanson de 1939 dont le refrain était :

*« Viens HITLER sur la ligne Maginot
Nos poilus t'attendent tout là-haut
Et si vraiment çà te presse
Ils te botteront les fesses
Viens HITLER sur la ligne MAGINOT »*

Je pensais qu'il ne savait pas lire le français, mais c'était une erreur. Il regardait cela mais je crois surtout qu'il s'attardait plus sur le dessin à côté de la chanson. René était bon en cette matière, il n'était pas rare quand encore à St Joseph qu'il ait la bonne note de 5/5. Il avait, on peut le dire, sans exagération, un bon coup de crayon. Il avait dessiné HITLER, avec sa mèche sur le front, le bras droit à l'horizontale avec le brassard à croix gammée, marchant au pas de l'oie sur le globe terrestre.

Il avait deux cahiers de chansons assez épais dans lesquels il copiait les notes de musique et les paroles des chansons qui lui étaient prêtées. C'étaient souvent des chansons anciennes ou d'autres que l'on ne trouvait plus dans les magasins d'instruments de musique de Besançon, en raison de la guerre et de l'occupation. Toutes les chansons qu'il copiait sur ses cahiers étaient illustrées d'un beau dessin. Ses anciens copains d'Aveney s'en souviennent encore. Sur le deuxième cahier, il y avait : « *Nous irons pendre notre linge sur la ligne SIEGFRIED !* ». Ils ont emporté les deux recueils de chansons de René, nous ne les avons jamais revus.

Nous étions, mes parents et moi, comme si nous vivions un cauchemar. Nous les regardions faire en silence.

Un peu plus tard, alors qu'ils faisaient l'inventaire de l'armoire qui se trouvait dans ma chambre, Papa a dit à un soldat Allemand : « *Pourquoi avez-vous emmené notre fils* » et à ma grande surprise, il répondit en français : « *Che ne sais pas* ». Ce qui nous a fait penser que ce soldat Allemand était sans doute un Alsacien

Hittler ayant annexé l'Alsace, les Alsaciens qui faisaient partie de l'Armée Française ont dû revêtir l'uniforme allemand et marcher dans les rangs de la Wehrmacht sous le commandement allemand. Cela sans leur demander leur avis, sous peine de représailles pour leurs familles.

C'étaient ainsi, nous ne pouvions rien contre cela. Les vaincus du moment que nous étions, n'avaient rien à dire. Quelle tristesse c'était de devoir subir cela !

Dans ma chambre, ils sortaient les boîtes où était rangée la robe et les accessoires de ma Communion Solennelle. Ils regardaient jusque dans les corniches des armoires ! ils cherchaient surtout des armes, ils n'en ont pas trouvés. J'étais comme paralysée de peur. Mes parents avaient moins peur que moi, bien qu'étant bouleversés.

Par bonheur, les Allemands ignoraient que la maison en face de chez nous, se situant actuellement dans la rue de la Fin, nous appartenait. Nous y logions là notre cheval et y déchargions les voitures de foin à la fourche. Il fallait se le passer de l'un à l'autre jusqu'au dessus du tas. Il en était ainsi dans toutes les maisons où il n'y avait pas de déchargeuse.

René avait pour ainsi dire fait son domaine de la partie logement, qui ne comprenait que deux pièces donnant sur la rue principale ? Il y réparait nos vélos quand il y en avait besoin, mais pas seulement nos vélos. Il récupérait des armes quand il le pouvait, démontait revolvers ou fusils, les nettoyait, les graissait, les remettait en bon état de fonctionnement.

Je sais qu'un soir, avec Marcel BAUD, ils étaient allés à la Cure parler à l'Abbé VERNEREY, celui-ci fut mis dans le secret de leur organisation de Résistance. C'était surtout pour lui demander s'ils pouvaient jeter un coup d'œil sur les fusils qui servaient à faire du théâtre. Bien sûr, il fut d'accord. De ce fait, René revint à la maison ce soir là avec deux fusils.

Nos parents se faisaient du souci en le voyant faire ce travail de remise en état de ces armes. Ensuite, il devait les monter à Larnod pour le mettre en lieu sûr, pensant qu'elles pourraient servir quand le moment serait venu.

La fouille de notre maison terminée, ils sont enfin partis, vers 8 heures ½ ou 9 heures. Nous étions, mes parents et moi, encore bouleversés par ce qui venait d'arriver chez nous et cela sans savoir pourquoi.

Dans la matinée, j'ai entendu maman dire à papa : « *ils vont le relâcher, il n'a rien fait* ». J'ai gardé le silence. Et dans ma pensée, je me disais, pourvu que tout cela n'ait pas de rapport avec les jeunes de Larnod.

Vers 14 heures, voici maman qui me dit « *nous sommes bien vendredi, aujourd'hui ?* » Je lui dit que oui, elle reprit : « *la boucherie était ouverte ce matin, mais avec ce qui s'est passé, nous étions loin de penser à aller chercher notre ration de viande, et bien, tu vas y aller* ».

Je suis partie à Avanne à pied, il faisait chaud, les rues étaient pour ainsi dire désertes. Je suis passée vers chez Marcel BAUD, tout était bien calme comme d'habitude, cela m'avait plutôt rassurée, mais ce fut de courte durée.

Je suis à la boucherie, il n'y avait personne d'autre que le boucher, monsieur TERRIER, toutes les familles étaient venues le matin. Il y avait la queue, habituellement, déjà avant l'ouverture du magasin et de très bonne heure.

Après que monsieur TERRIER m'eut remis notre ration de viande et que j'eus réglé, il me dit :

- « - *À ce que nous avons appris, les Allemands sont venus arrêter ton frère ce matin ?*
- *Oui c'est vrai, ils ont fouillé partout chez nous et on ne sait pas pourquoi.*
- *Nous avons fait une tournée à Pugey ce matin et à ce qui nous a été dit, les Allemands auraient arrêté tous les jeunes de Larnod cette nuit ! »*

En attendant ces paroles, j'en ai eu un choc. Je n'en croyais pas mes oreilles. J'ai dit au revoir et je suis partie. Cela tournait dans ma tête, je suis rentrée à la maison comme une automate.

A. B.

SOUVENIRS D'UN ENFANT DU VILLAGE : LA VIE À DOMICILE EN 1930

Parlons un peu de la vie en général dans les familles, et dans les maisons. Ce n'était pas le confort comme aujourd'hui avec des lampes au-dessus de l'évier, des hottes aspirantes, etc...

L'évier était devant une fenêtre ou sous un « Beuillot », sorte de petite fenêtre ronde ou ovale, c'est un terme de la région, il arrivait que le voisin « Beuillait » l'autre, cela voulait dire qu'il regardait discrètement ce que faisait l'autre.

En guise d'éponge, on pliait des vieux tissus usagés cousus en forme d'éponge d'aujourd'hui, cela devenait une patte à relaver, rien ne se jetait.

Les draps usagés étaient transformés en linge à essuyer la vaisselle, essuie-main, serviette de toilette (cela grattait), les chaussettes étaient tricotées, les trous reprisés, les pulls eux aussi étaient tricotés, par nos mamans, nos sœurs, nos grands-mères.

À douze ou treize ans une fille savait tricoter, se faire le plus beau vêtement, le raccommoder ; c'était super, c'était à celle qui faisait le mieux.

Et si l'on parlait un peu de cuisine.

Personne n'était riche, dans les familles, les parents en travaillant beaucoup avaient du mal à faire « bouillir la marmite ». Il n'y avait pas de gaspillage, le pain était sacré, on mangeait de la nourriture saine, produits du jardin, ouvriers ou paysans avaient un petit coin pour les cages à lapin, des poules qui se baladaient sur la route pour gratter les crottins de chevaux, ou sur les tas de fumier. Ceux qui n'avaient pas de prairie, coupaient l'herbe sur les talus des chemins, allaient aussi glaner les épis après la moisson.

Pour le petit-déjeuner, un grand bol de lait, quelquefois avec un peu de chocolat ou le fameux « Yabon de Banania », du lard cuit dans la soupe, des grameçons, des tartines de saindoux.

Les autres repas, soupe, légumes, viande : lapins, volaille, du porc tiré du saloir ; les paysans élevaient des cochons, les ouvriers aussi, ceux qui faute de place ne pouvaient pas en élever, achetaient un demi-porc qu'ils salaient. Il y avait le boudin, le fromage de tête, les andouilles.

Il y avait aussi la soupe aux pois, avec du lard et de la saucisse. Chacun semait quelques mètres carrés de « pois de chaps » une espèce que l'on récoltait secs, comme le blé et que l'on battait pour les égréner.

La soupe aux choux avec du lard et des saucisses. La soupe à la poule, la poule cuite à l'eau était cuisinée pour la servir et le bouillon devenait potage avec du tapioca, comme le pot au feu de bœuf.

Les gaudes, avec du lait pour les cuire, sucrées c'était bon, mais il fallait toujours remuer avec la « pouchotte », la cuillère en bois pour éviter que cela colle au fond, les enfants avaient droit à tourner les gaudes, pendant que les parents faisaient autre chose.

La viande de boucherie, pour les dimanches, et pas tous, on faisait le pot au feu avec du plat de côte, petite croisée etc...

Les jours de fêtes, ou repas de familles, il y avait les poissons, en matelotte, ou meurette, suivant la préparation au vin blanc ou rouge.

Les tartes aux fruits, l'hiver avec les fruits des conserves, les tartes aux goumaux ; à la St. Vincent, fête du village, il y avait beaucoup de tartes faites à la maison et cuites au four du boulanger. Comme il y avait beaucoup de chasseurs, le gibier était souvent sur la table, lièvres ou sangliers.

Tout le monde faisait des confitures de cerises, fraises, pruneaux, mûres, les conserves de légumes dans les bouteilles à vin, il y avait peu de bocaux, cerises, mirabelles, pruneaux, petits pois, les haricots, stérilisés dans la chaudière. Pour retirer les fruits, les légumes des bouteilles, il fallait un petit crochet, les bouchons étaient liés avec des fils comme le champagne.

Il y avait aussi des haricots verts conservés au sel dans des pots de grès, comme la choucroute chacun avait un tonneau pour faire la choucroute de choux ou de raves.

La viande était placée dans un « garde-manger » à la cave, lieu le plus frais de la maison, un genre de caisse avec les côtés fermés avec un petit grillage très fin, les mouches ne pouvaient pas passer, le « garde-manger » était pendu au plafond afin que les chats ne fassent pas le repas avant les gens.

On faisait son vinaigre, dans un pot en grès, avec du vin de la vigne, on plaçait un petit morceau de « lie », on disait que c'était la mère qui faisait aigrir le vin qui devenait le vinaigre.

La consommation de pain était importante. Il y avait le boulanger, rue de l'Abreuvoir, chez M. JACQUOT, par la suite Joseph GUERRIN qui faisait aussi l'épicerie.

Mme TAVERDET, la maman de Léon avait un dépôt de pain fabriqué à St. Ferjeux et livré à Avanne avec une automobile fabriquée à Besançon, où est aujourd'hui le Collège St. Joseph. Une voiture de la marque Schneider.

Le pain était vendu au poids, pesé sur la balance Roberval avec des poids en fonte et en cuivre.

Il y avait le pain de trois livres : 1kg500. S'il pesait 1kg450, un morceau coupé était ajouté pour faire 1kg500, en remontant du village le midi en sortant de l'école, on mangeait le petit morceau le long du chemin.

Il y avait aussi un pain rond plus gros que l'on appelait la miche.

Mme TAVERDET tenait aussi le bureau de tabac, vendait de l'épicerie courante toujours au poids, il n'y avait pas comme aujourd'hui des paquets de 500g ou autres, c'était vendu au détail.

Elle recevait son café, vert et à l'aide d'un appareil qui comprenait une boule, où était placé le café vert, en dessous il avait du feu de bois avec une manivelle, la boule tournait, le café se torréfiait, cela sentait bon tout autour.

Dans les jardins de l'époque, on trouvait des plantes aromatiques et médicinales, pour faire les infusions ou mettre sur les coupures.

La vie dans les maisons :

Dans la cuisine, les éviers en pierre, taillée dans un bloc, servaient aussi de tablette de fenêtres ; cette pierre pesait bien 200kg. Celui qui faisait la vaisselle profitait de la lumière du jour car elle était placée dans l'embrasure d'une fenêtre, l'eau coulait dehors, dans la rigole directement dans la rue.

La vaisselle se faisait à l'eau bouillante, dans une bassine en fer blanc sans produits ; cette eau grasse était utilisée pour mettre avec les petites pommes de terre cuites pour les cochons.

L'eau des habitants vivants en dessous du réservoir du bas du cimetière, était sur l'évier avec un robinet, les autres allaient la chercher à la fontaine ou à la citerne de la maison, il n'y avait pas de gaspillage pour ces derniers.

La lessive du gros linge dans certaines maisons se faisait une fois dans l'année, dans un « cuveau » prévu à cet effet, avec des cendres de bois, en repassant l'eau qui coulait en bas après l'avoir réchauffée en la reversant dessus, c'était un peu le système lessiveuse mais en versant avec un seau, on remuait le linge avec un bâton de bois, après le temps nécessaire du nettoyage, on rinçait.

Les dames faisaient faire les robes par la couturière Marie PETITJEAN, et, sa sœur Marguerite, qui a tenu toute sa vie l'harmonium de l'Église.

Pour repasser et amidonner les chemises d'hommes (cela se faisait à l'époque, il y avait la cravate et le col en celluloïde), Anne Jouffroy repassait pour les gens avec des fers en fonte appuyés contre un petit fourneau à côtés plats spécialement conçu pour ce genre de travail.

Il y avait les matelassières, qui venaient dans les maisons, carder et refaire les matelas.

En hiver, des équipes d'hommes venant d'autres régions, passaient dans les villages, s'installaient chez ceux qui voulaient faire des chaises.

Ces gens avaient choisi et mis du bois de côté pour celà, ces chaises étaient faites à la main, au couteau de bois.

Le lait était porté à la laiterie, vers l'Église ; la maison n'existe plus aujourd'hui.

Et le sanitaire ?

Les toilettes au fond du jardin, pas pratique du tout, il ne fallait pas être pressé !!

Le tas de fumier, le plus près possible de l'étable pour ne pas rouler la brouette trop loin, alors souvent pas bien loin de la porte de la maison ; le purin allait dans une fosse ou tout simplement dans la rigole.

Les vaches allaient aux pâtures matin et soir, ce qui donnait quelques saletés sur la route, la traite se faisait à la main, matin et soir à la maison. Vous voyez les vaches dans la rue aujourd'hui !!

Jean.

QUELQUES MANIFESTATIONS AU VILLAGE

VIDE-GRENIER

Dimanche 4 Septembre 2005

**au centre du village
d'AVANNE-AVENEY
Entrée gratuite au public
dès 7 h 00**

Organisé par l'Association de Parents et d'Elèves d'AVANNE-AVENEY - RANCENAY
Renseignements auprès de Sylvia au 06.72.37.69.48

Du 3 septembre 2005 à 14h, au dimanche soir 22h, tous les « coups de main » de bénévoles sont les bienvenus. Ils assureront la réussite de cette manifestation. Merci de contacter Sylvia au : 06.72.37.69.48 pour vous intégrer dans la planification des tâches.

MINI-CROISIÈRES SUR LE DOUBS

Samedi 17 et Dimanche 18 Septembre 2005

À l'occasion des Journées du Patrimoine, la Commune d'Avanne-Aveney, en partenariat avec les communes de Rancenay, Thoraise et Montferrand le Château, organise des mini-croisières sur le Doubs ouvertes à tous et gratuites.

Deux embarcations pouvant accueillir, l'une 140 et l'autre 7 passagers, assureront des navettes entre le pont du Canal et la halte fluviale de Rancenay puis entre la halte de Rancenay et celle de Thoraise.

Le retour sur le site de l'embarquement se réalisera à pied le long du chemin de Halage ; par ailleurs, chaque commune organisera des circuits de découverte du Patrimoine local.

Cette manifestation exceptionnelle est organisée avec le financement de la C.A.G.B., le soutien du Groupement de Tourisme Fluvial et sous maîtrise d'ouvrage de la commune d'Avanne-Aveney.

L'accès aux croisières sera réalisé exclusivement sous forme de réservation. Ainsi, à partir du 5 septembre 2005 vous pourrez réserver votre croisière, ticket et horaire, au secrétariat de Mairie.

Horaires des mini-croisières : horaires d'embarquement

Lieu	Samedi 17 septembre		Dimanche 18 septembre	
Avanne-Aveney ⇨ Rancenay	9 h	14 h	9 h	14 h
Rancenay ⇨ Thoraise	10 h	15 h	10 h	15 h
Thoraise ⇨ Rancenay	11 h	16h15	11 h	16h15
Rancenay ⇨ Avanne-Aveney	13h30	17h30	13h30	17h30

4^{ème} ÉDITION DU PRIX CYCLISTE D'AVANNE-AVENEY

Dimanche 11 Septembre 2005

Toujours à l'initiative de la commune d'Avanne-Aveney, et pour la 4^e année consécutive, plusieurs courses cyclistes (*catégories Minimes, Cadets et Départementaux*), animeront nos villages, **le dimanche 11 septembre 2005**.

Elles se dérouleront le matin entre Rancenay et Montferrand, et l'après-midi sur Avanne-Aveney !

Parallèlement les jeunes de 8 à 13 ans (en possession d'un certificat médical et accompagnés de leurs parents) sont invités à découvrir le cyclisme, en assistant bien sûr aux diverses compétitions de la journée, mais aussi en participant à de petites épreuves d'initiation à la course (adresse, test chronométré, petite course en ligne...)

Programme des courses :

Matin : "Contre-la-montre" Rancenay f La Marne f Montferrand f Rancenay

- 9 h00 : Dossards (Mairie d'Avanne-Aveney)
- 10 h00 : Départ *Minimes*
- 10 h30 : Départ *Cadets - Championnat de Franche-Comté*

Après-midi : "Courses en ligne" f circuit au-dessus d'Avanne (Grands-Prés)

- 12 h00 : Dossards (Mairie d'Avanne-Aveney)
- 13 h00 : Minimes (départ Mairie puis 13 tours de 2 Km)
- 14 h00 : Cadets : *finale du Challenge du Doubs* (départ Mairie puis 23 tours de 2 Km)
- 15 h30 : Départementaux (60 maxi.) (départ Mairie puis 28 tours de 2 Km)
- 17 h30 : Remise des Prix (lots à tous les participants) et vin d'honneur sur la place de la Mairie d'Avanne-Aveney

Contacts : **Rose-Noëlle & Eric LAURENÇOT**

13 rue de la Goulotte - 25720 Avanne-Aveney

Mairie d'Avanne-Aveney Tél. : 03.81.41.11.30

Domicile :Tél. : 03.81.52.87.01

Email : prixcyclismeavanne@free.fr

Site INTERNET : .prixcyclismeavanne.free.fr

Retrouvez toutes les informations sur le site : prixcyclismeavanne.free.fr

Organisée par : la municipalité d'Avanne-Aveney et l' A.S.P.T.T. de Besançon.
Avec le soutien : des artisans, commerçants et industriels locaux,
des municipalités de Rancenay et Montferrand le Château.

Réunion préparatoire pour tous les bénévoles le samedi 10/09/2005 en Mairie

Informations aux Riverains et Habitants d'Avanne-Aveney

Après les contre la montre du matin entre Rancenay et Montferrand-le-Château, les courses en ligne de l'après-midi se disputeront comme les années précédentes sur le dessus d'Avanne : rues de l'Église, des Combots, de Chenoz, des Cerisiers.

Ces courses cyclistes attireront une centaine de coureurs dans les catégories minimales, cadets et départementaux.

Pour le bon déroulement de cette compétition, qui empruntera les rues de notre village durant une grande partie de l'après-midi, des mesures de sécurité sont à respecter impérativement.

Ces consignes sont valables à partir de 12h30 et jusqu'à la fin des épreuves, vers 17h30 (selon arrêté municipal).

- La circulation sera interdite sur tout le tracé du circuit, à savoir :
 - ⇒ rue de l'Église entre la Mairie et la rue de Chenoz ;
 - ⇒ rue de Chenoz ;
 - ⇒ rue des Combots ;
 - ⇒ rue des Cerisiers entre le parc des Grands Prés et le rond-point du cimetière.
- La circulation de transit entre le bas du village et Besançon se fera en alternance, par les rues du Vignier et de la Courberoye ;
- La circulation dans les quartiers des Grands-Prés et des Gravières sera :
 1. réservée aux riverains ;
 2. réduite au minimum (laisser de préférence les voitures hors du circuit durant la course) ;
 3. toujours effectuée dans le sens de la course et selon les indications des signaleurs.
- Ne pas laisser de véhicules en stationnement le long du parcours, sur chaussée ou trottoirs (mise en fourrière) ;
- Des signaleurs de course postés à chaque carrefour protégeront le passage des coureurs ;
- Respecter les consignes de ces signaleurs (brassards et panneaux de signalisation) ;
- Les riverains propriétaires d'animaux de compagnie veilleront à ne pas les laisser divaguer sur la voie publique ;
- Le public est prié de rester sur les trottoirs ou derrière les barrières. La traversée du circuit est interdite, sauf aux endroits prévus et sécurisés.
Il est strictement interdit aux enfants de moins de 13 ans de traverser seuls le circuit, même si la voie semble dégagée.

Grâce à la participation de chacun, cette animation sera une réussite pour notre village! Merci de votre compréhension, de votre aide, de l'accueil et des encouragements que vous réserverez à ces coureurs, qui, vous le découvrirez cet année encore, donneront le meilleur d'eux-mêmes...

Vous êtes cordialement invités au pot final pour la remise des prix, place de la Mairie.

NOUVELLES BRÈVES...

RENTRÉE SCOLAIRE

Les horaires des Bus pour l'école du village restent inchangés (une fiche horaire peut-être retirée en Mairie).

VENTE DE CHABLIS

Suite à des évènements climatiques, des arbres sont déracinés en forêt ; ces arbres sont communément appelés « chablis ». Pour des raisons d'isolement ou de période d'exploitation, ils ne peuvent être joints à l'affouage.

La commune peut rétrocéder ces arbres, aux habitants de la commune, aux mêmes conditions que l'affouage.

Si vous êtes intéressés par l'exploitation de ces arbres vous voudrez bien vous faire connaître en mairie.

L'attribution s'effectuera suivant les volumes disponibles, à une ou plusieurs personnes volontaires.

SECRÉTARIAT DE MAIRIE ET BIBLIOTHÈQUE

Le secrétariat de mairie est installé dans les nouveaux locaux depuis fin juillet. La Bibliothèque sera transférée à l'étage supérieur de la Mairie au début de l'automne. Une journée « portes ouvertes mairie-bibliothèque » sera organisée au début de l'automne .

SALLE POLYVALENTE RÉNOVÉE

La rénovation de la salle polyvalente d'Avanne sera terminée fin août : carrelage, peinture, électricité.

DU NOUVEAU AU VILLAGE...

La Superette reprend du service

Une bonne nouvelle pour la localité !!

Dès le mois de septembre, pour la satisfaction générale des habitants d'Avanne-Aveney et ses alentours, une « épicerie » de dépannage ouvrira ses portes au 1 rue de l'Église.

Madame VITTOURIS vous accueillera chaleureusement...

Un nouvel artisan au village

L'Entreprise WILSON, installée au 7 A rue du Muguet à Avanne, vous propose ses services dans le domaine de l'Électricité Générale, Automatismes, Vidéo (installation, maintenance et dépannage).

N'hésitez pas à faire appel à ses services au : 06.30.55.98.20 ou au 03.81.87.73.50, son responsable interviendra dans les plus brefs délais.

RENDEZ-VOUS DES ARTISTES...

Les Artistes d'Avanne-Aveney-Rancenay et d'ailleurs, vous attendent lors du rendez-vous annuel des 3 et 4 décembre 2005.

Parallèlement, comme tous les ans, a lieu le Téléthon pour lequel nous comptons sur votre élan de générosité, comme à votre habitude.

Pour renseignements complémentaires, vous pouvez d'ores et déjà contacter Marie-Ange au 03.81.52.18.68

LA MARINE RECRUTE...

Rejoignez la Marine Nationale ! Plusieurs spécialités vous sont proposées :

- Mécanique, Électrotechnique, Électronique, Métiers de l'Aéronautique, Administration, Métiers de Bouche, Santé, Réseaux et Télécommunications, Adiovisuel, Sécurité, Etc...

Les orienteurs des bureaux sont à votre disposition pour vous renseigner sur toutes les filières. N'hésitez pas à les interroger.

Pour contacter le BICM (bureau d'information sur les carrières de la Marine) le plus proche de chez vous :

Quartier RUTY - 64 rue Bersot - 25998 Besançon Armées

Internet : www.marinerecrute.gouv.fr

E-mail : sicm@recrutemetn.marine.defense.gouv.fr

N° Azur : 0 810 501 501

VIVRE EN BON VOISINAGE...

(Extraits de l'Arrêté Préfectoral du 19/04/2005 relatifs aux bruits)

BRUITS LIÉS AUX COMPORTEMENTS :

Sont généralement considérés comme bruits de voisinage liés aux comportements, les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir notamment :

- des cris d'animaux domestiques et de basse cour,
- des appareils domestiques de diffusion du son et de la musique,
- des outils de bricolage, de jardinage,
- des pétards et pièces d'artifice,
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés,
- de l'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolement acoustique,
- de certains équipements fixes intérieurs ou extérieurs, individuels ou collectifs, tels que chauffage, climatisation, ventilation mécanique, filtration des piscines familiales, alarmes,
- de compresseurs, de pompes, non liés à une activité fixée à l'article R.1336-8 du code de la santé publique.

Lorsque le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité publique, la durée, la répétition ou l'intensité seront prises en compte pour l'appréciation de la nuisance due aux bruits de voisinage.

La nuisance est constatée par la Gendarmerie, sans qu'il soit besoin de procéder à des mesures acoustiques.

LE BRUIT :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

À cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| ▶ Du lundi au vendredi | : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 |
| ▶ Les samedis | : de 9h à 12h et de 15h à 19h00 |
| ▶ Les dimanches et jours fériés | : de 10h à 12h |

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des propriétés concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal.

LES HAIES

Il est parfois bien difficile de se décider à tailler cette haie en pleine santé puisqu'elle vous isole du voisinage...

Chacun doit cependant veiller scrupuleusement au respect de quelques règles qui s'imposent à tous : ainsi la hauteur d'une haie ne doit pas dépasser 1,80 m.

Pourquoi attendre le dépôt d'une plainte avant de réagir ?

LES FUMÉES

Que faire si votre voisin allume un feu de jardin ?



- Dans un premier temps, il convient de contacter votre voisin et de faire le point avec lui...
- Si cette démarche n'aboutit pas avec succès, c'est la gendarmerie qui, seule, est habilitée à intervenir.

Par ailleurs, par arrêté préfectoral, il est absolument interdit de faire des feux de broussailles ou de déchets verts sur le territoire du département. De tels déchets doivent être compostés ou menés en déchetterie (voir horaires en page de couverture).

LA « VIE » DES ASSOCIATIONS DU VILLAGE...

L'A.P.E.A.A. : SON RÔLE ET SES ACTIVITÉS

L'association de Parents d'élèves d'AVANNE-AVENEY a déposé ses statuts en 1979 afin de défendre les intérêts des enfants fréquentant les écoles maternelles et primaires d'AVANNE-AVENEY et de développer des activités en dehors de la période scolaire.

Pour permettre aux parents n'ayant plus d'enfants dans les écoles d'AVANNE-AVENEY, aux enfants inscrits dans d'autres établissements scolaires (collèges, lycées, enseignements supérieurs, etc..), et aux adultes sans enfants d'adhérer à l'A.P.E.A.A., une modification de statuts a été réalisée, enregistrée au Journal Officiel le 21 novembre 2002, supprimant la condition d'inscription à l'École d'AVANNE-AVENEY, ainsi que les limitations d'âge et de résidence. Par la même modification, le titre complet de l'APEAA est devenu :

Association de Parents et d'Elèves d'AVANNE-AVENEY et RANCENAY

RÔLES de l'APEAA

- 1 / Représenter les parents d'élèves au Regroupement Pédagogique AVANNE-AVENEY et RANCENAY en qualité d'association de parents d'élèves agréée et indépendante.
- 2 / Jouer le rôle de pépinière d'activités socio-culturelles et sportives, aidée et soutenue par la commune d'AVANNE-AVENEY qui met à disposition les locaux et leurs équipements, et subventionne certains projets.
- 3 / Pérenniser par une bonne gestion l'ensemble des activités de façon à fournir des prestations de bonne qualité, à coût minimal, répondant aux besoins des habitants, en apportant à notre village convivialité et dynamisme pour une meilleure qualité de vie.
- 4 / Créer, dans le cadre du paragraphe précédent, des animations à destination des enfants ou de l'ensemble du village (Halloween, carnaval, tournoi de judo, expositions, vide grenier, Mets de mai en 2003 etc.).

QUELQUES CHIFFRES 2004-2005

Nombres d'adhérents :

- ❖ Arts graphiques : 11 enfants 12 adultes
- ❖ Atelier Musical : 47
- ❖ Danse : 121
- ❖ Judo : 46
- ❖ Informatique : 14
- ❖ Conseil d'école : la totalité des familles ayant une activité ci-dessus

Chiffre d'affaire : 42 000 €

Masse salariale, y compris charges : 38000 €

DATES À RETENIR POUR LA RENTRÉE 2005

Assemblée Générale : jeudi 1er septembre 20h à l'Ecole

Vide grenier : dimanche 4 septembre centre village.

Inscriptions aux activités :

- Mercredi 7 septembre de 15h à 19h à la salle polyvalente d'Avanne
- Samedi 10 septembre de 8h30 à 11h30 à l'Ecole primaire.

Pot de bienvenue aux nouveaux Parents d'Elèves:

- Samedi 10 septembre à 11h30 à l'Ecole.

ACTIVITÉS A LA RENTREE 2005

La gestion de l'ensemble de l'association, sous la direction du Comité et du Bureau, est répartie en activités (ou clubs) :

- ❖ Conseil d'école et activités scolaires : sous l'impulsion des représentants de parents d'élèves élus au conseil d'école, cette activité organise toutes les actions (concertations, communication avec l'école et la municipalité, participation financière) permettant d'atteindre les objectifs fixés par les deux premiers alinéas de l'article 2 des statuts ;
- ❖ Atelier musical ;
- ❖ Danse (classique et moderne) ;
- ❖ Atelier Arts Graphiques créé à la rentrée 2003-2004 ;
- ❖ Judo, section affiliée à la Fédération Française de Judo ;
- ❖ Informatique ;

NOUVEAUTÉ : Connaissance des Orchidées, Cactus et Plantes Carnivores

DÉTAILS des ACTIVITÉS

« Conseil d'École » :

- La Cellule du Conseil d'Ecole de l'A.P.E.A.A, composés de trois membres, Mesdames Revert, Gudefin et Beaudrey, a affirmé son rôle lors de l'année 2004-2005,

- dans la préparation des Conseils d'Ecole, par l'organisation de réunions des délégués de parents d'élèves, en associant également les parents d'élèves;

- dans sa participation à la réunion du 17 janvier 2005 de la commission des Ecoles ;

- dans sa présence au sein de l'école : aide à la préparation des élections de parents d'élèves, aide à la vente des bulbes, diffusion d'informations, affichages ... ;

- dans l'organisation du marché de Noël en collaboration avec les enseignantes (gain total : 2 038 euros)

- dans sa participation financière au projet théâtre (subvention A.P.E.A.A après-midi jeux : 130 euros, vide grenier : 1 200 euros) ;

Hors ses activités proprement liées à l'école, elle a également participé à l'organisation du carnaval, après-midi totalement ludique consacré au divertissement des petits et des grands (défilé, loto, concours...).

L'adhésion d'un des membres de votre famille à n'importe quel club A.P.E.A.A donne accès à cette activité.

Votre participation, même ponctuelle, sera toujours appréciée et ne vous engage pas dans le temps.

L'activité de la cellule Conseil d'Ecole reste, avant tout, un temps d'échanges et de discussions. Toute personne souhaitant apporter ses compétences et son expérience est la bienvenue.

Information : la cellule de Conseil d'école renouvelle l'expérience du Marché de Noël en collaboration avec les enseignantes. Pensez à réserver votre sapin de Noël.

Contacts : Marie REVERT : tel 03.81.51.04.08

Géraldine GUDEFIN : tel 03.81.53.05.37

Sandra BEAUDREY : tel 03.81.51.85.35

Club Informatique :

- Chaque semaine, une soirée à thème est organisée en fonction des demandes des adhérents sur des sujets qui intéressent tout le monde (montage d'un PC, paramétrage, utilisation de logiciel...).
- Des cycles de formation de 3 à 5 heures seront proposés (pour les débutants ou en vue de perfectionnement à l'utilisation de logiciels bureautique, Internet, vidéo, musique, photo, réseaux...) selon des horaires à convenir et en fonction de vos demandes.
- Connections internet.
- Aide personnalisée pour des problèmes particuliers.
- Vous souhaitez nous faire profiter de votre expérience, rejoignez nous aussi au 1^{er} étage de la cure.

Permanence : le mardi de 20h30 à 22h

Contact : baghou@libertysurf.fr

Danse :

- L'atelier de danse d'Avanne-Aveney et Rancenay accueille les enfants à partir de 5 ans, ainsi que les adultes débutants.
- Les cours ont lieu le mercredi après-midi à la salle polyvalente d'Avanne de 13 à 20 h,
- le vendredi de 17 à 19 h à l'ancienne école d'Aveney, et de 19h15 à 21h30 à nouveau dans la salle polyvalente.
- Selon l'âge des enfants, notre professeur chorégraphe Marie-Hélène Bouju propose un :
 - ▶ cours d'éveil à la danse, suivi de cours de classique, et également du modern'jazz
 - ▶ et du contemporain.

Les inscriptions auront lieu :

- Le mercredi 07 septembre. De : 15.00 à 19.00 heures, à la salle polyvalente d'Avanne.
- Le samedi 10 septembre de : 8.30 à 11.30 heures, à l'école primaire.

Les cours reprendront le mercredi 14 septembre 2005.

Répartition des niveaux et horaires

Mercredi	vendredi
<u>Salle polyvalente d'Avanne</u>	<u>salle polyvalente d'Aveney</u>
13 h : Éveil (grande section + CP)	17 h jazz 2 (classes de cm2 + 6 ^{ème} , 5 ^{ème})
14 h classique 1(CE1, CE2)	18 h jazz 1 (CM1, CM2)
15 h classique 2 & 3 (CM1, CM2, 6 ^{ème})	
16 h initiation jazz (CE2)	

salle polyvalente d'Avanne

17 h : jazz 3 (4 ^{ème} , 3 ^{ème})	
18 h : jazz 4 (lycée)	19h15 jazz 5
19 h : classique 4 & 5	20h15 adultes

Pour tous renseignements, contactez Sylvie Chambellant au 03.81.51.00.43.

Atelier d'Arts Graphique et Plastique :

- Créé en 2003 par son animatrice Julie JUPILLE.
- L'efficacité des méthodes enseignées est mise en évidence par la qualité des expositions de juin et par le plaisir de tous les artistes.
- Ouvert aux adultes et aux enfants à partir de 6 ans.
- Séances hebdomadaires de 2 heures (Une séance de 2 h 00 n'est pas trop longue lorsque s'installe, mettre en route le groupe, expliquer le sujet du jour, nettoyer et ranger prennent déjà 3/4 d'heure sur le temps total).
- Les notions essentielles du dessin (perspective, ombres, espace) ainsi que des initiations aux différentes techniques graphiques et picturales (gouache, aquarelle, pastel gras, craies d'art, fusain, collages...) sont dispensées.
- Un maximum d'outils graphiques sera utilisé, le but de l'atelier n'étant pas une formation académique mais une ouverture et une découverte du graphisme et de la peinture par le biais des multiples expériences et de la pratique. Des notions d'histoire de l'Art pourront également être abordées selon la demande.

Il est bien évident que l'âge et les attentes des participants font le contenu de l'atelier, et que les objectifs qui pourront être fixés avec eux en début d'année seront propres à chacun. L'atelier est une initiation et une fenêtre ouverte sur la globalité des arts graphiques et plastiques, sa vocation est l'épanouissement de chacun des participants.

- Chaque participant recevra une liste de matériel indispensable à la pratique. Chacun aura charge de son matériel.
- Pour toute question ou tout renseignement, contactez
Sylvia ESSERT Tél : 03 81 41 88 02 ou 06 72 37 69 48

Atelier Musical :

L'année 2004/2005 a vu l'atelier musical fonctionner dans de bonnes conditions : effectifs en hausse par rapport à l'année précédente, il n'y a pas eu de problème pour les salles, prêtées par la mairie, les cours se déroulent dans la salle de l'ancienne cantine à l'école maternelle (guitare, solfège), dans la salle d'éveil de l'école maternelle (éveil musical), et à la cure, salle au 1er étage (piano et violon). Nous avons réussi à fidéliser les enseignants, puisque sur les 5 qui sont intervenus cette saison, 4 étaient déjà avec nous l'année d'avant. Il s'agit de Mme Liliane Arlabosse-Genneret, professeur de guitare, M. Metin Baruh, professeur de violon, M. Bernard Claude, professeur de piano, Mlle Cécile Ménétrier, enseignante pour l'éveil musical, le cinquième étant Mme Cesselin, nouvelle professeur de solfège, à qui nous avons aussi demandé de jouer un rôle de coordination entre tous les intervenants, et d'organisation d'un événement musical pour la fin de l'année.

L'audition musicale a donc eu lieu à l'église, dimanche 12 juin, et a visiblement, remporté un vif succès.

Pour 2005/2006, l'atelier souhaite continuer de promouvoir la pratique de diverses disciplines, en partant des plus jeunes jusqu'aux adultes : de l'éveil musical premier niveau, pour les petits de maternelle, en passant par le solfège, jusqu'aux instruments (piano, synthétiseur, violon, guitare).

Le solfège est vivement conseillé pendant au moins trois ans, pour que l'enfant soit à l'aise avec les partitions, les notes et les rythmes.

A la rentrée, les enseignants restent les mêmes, sauf pour l'éveil musical, une remplaçante est déjà pressentie pour succéder à Cécile Ménétrier. Les cours devraient reprendre dans les mêmes conditions, les horaires pouvant varier, selon les inscriptions.

Les tarifs restent identiques à ceux pratiqués l'année passée, pour mémoire :

EVEIL MUSICAL (tout petits 3-4 ans).....	85 €
EVEIL MUSICAL/initiation solfège (2è année 5- 6 ans).....	85 €
SOLFÈGE (niveau débutant).....	85 €
SOLFÈGE (niveau 2).....	85 €
INSTRUMENT cours particulier 30'.....	370 €

Des réductions pour plusieurs adhérents d'une même famille sont accordées.

En matière d'instrument, si d'autres demandes émergeaient, nous essaierions de trouver des professeurs, mais, il semble qu'à moins de trois élèves par discipline, il ne soit guère intéressant de déplacer un professeur. A cet égard signalons que la nouvelle enseignante d'éveil musical pourrait enseigner la flûte à bec, nous avons aussi une demande de parents pour de l'accordéon, n'hésitez pas à nous faire part d'autres suggestions.

Les inscriptions auront lieu le mercredi 7 septembre, de 15h à 18 h, et le samedi 10 septembre de 8h30 à 11h30, à l'école primaire d'Avanne. Il convient que les personnes qui ont fait des pré-inscriptions viennent les confirmer à ces mêmes dates.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter les animateurs de l'atelier musical :

Pascale Baghou : 03.81.51.06.45 - Marie-Claude Brusseaux : 03.81.51.66.30
Claude Dieulot : 03.81.51.06.34 - Nicolas Gudefin : 03.81.53.05.37

Orchidées-cactus-plantes carnivores : activité nouvelle

- Activité en cours de mise en place sous la direction de Daniel BOULOT, adhérent de la Fédération Française des Amateurs d'Orchidées Cactus et Plantes Carnivores.
- L'objectif de ce club est d'aider à cultiver et connaître ces plantes qui passionnent nombre d'amateurs, en abordant les thèmes suivants :
 - Comment acheter,
 - Cultures,-Soins, -Maladies et prévention
 - Rempotages en mars, réalisés par vos soins avec l'aide de spécialistes
 - Visites en milieu naturel et au jardin botanique de Besançon.
 - Bourse, échange par correspondance.
- Contact : **Daniel BOULOT 12 rue des Artisans 25720 AVANNE-AVENEY**
tél 03.81.52.48.20

Judo :

- Sous la direction d'Eric GARCIA, champion de France 1999, les entraînements hebdomadaires permettent à tous les adhérents (enfants et adultes) d'évoluer dans la couleur de leur ceinture, jusqu'au noir. L'objectif premier du club, à savoir formation de qualité en privilégiant plaisir et convivialité étant atteint, l'équipe dirigeante va s'attacher à pérenniser ces atouts, par un effort au niveau du recrutement, et une amélioration des équipements.
- Les séances ont lieu à la salle polyvalente d'AVENEY le mardi soir :
 - de 17h45 à 18h45
 - de 18h45 à 20h00
 - et de 20h00 à 21h30 (selon le niveau et l'âge).

L'élargissement du recrutement chez les jeunes permettra de créer un groupe de plus, de façon à avoir une meilleure homogénéité dans chaque cours. Dans ce cas, les horaires seront modifiés.

- Débutants : n'achetez pas de ceinture blanche, le club vous la fournira. De plus, le club dispose de quelques kimonos qu'il peut prêter dans la mesure des stocks disponibles. L'adhésion n'est effective qu'après fourniture d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du judo.

Les tarifs club sont inchangés à savoir :

- 100€ pour les adultes
- 83€ pour les enfants

La licence FFJDA obligatoire s'élevait à 29 € pour la saison écoulée.

- Président : **Gérald TRICOT**
- Contact : **Brigitte GUINET** trésorière tél 03.81.51.46.89

L'U.S.A.A.

L'union Sportive d'Avanne-Aveney (USAA) regroupe quatre sections :

SECTION

FOOT

TENNIS DE TABLE

DISCIPLINES ORIENTALES

GYMNASTIQUE

PRÉSIDENCE

Dominique NUNINGER

Michel CHEVRY

Louis CHANOIT

Jocelyne COPPI

Depuis novembre 2002, la présidence de l'U.S.A.A. est assurée par les Disciplines Orientales

GYMNASTIQUE :

Notre section de l'Union Sportive Avanne Aveney clôture sa vingt sixième saison.

Cette année, 105 adhérents ont participé à un ou plusieurs des 7 cours hebdomadaires de Gymnastique d'Entretien pour Adulte dispensés par 5 animatrices diplômées de la Fédération Française EPMM (Entraînement Physique dans le Monde Moderne) Sports pour Tous.

Le club fonctionne grâce aux 18 membres du comité qui se répartissent les tâches administratives et permet à toute personne, jeune ou moins jeune, homme ou femme, de faire du sport adapté à ses possibilités et ses besoins (sous réserve d'un certificat médical de non contre indication).

Pourquoi pratiquer ? les séances de gym favorisent notre forme et notre bien-être, nous permettent de préserver notre capital santé ; mais c'est également l'occasion de tisser des liens d'amitié, le tout dans la bonne humeur

Où pratiquer ? à la salle polyvalente d'Avanne, 1 rue de l'église à Avanne

Horaires des séances ? lundi matin à 8h45 et 10h ; lundi soir à 17h50, mardi soir à 17h45 et 18h50, mercredi soir à 20h15, jeudi soir à 18h15

Quand ? pendant les périodes scolaires ;

les 5 animatrices (Jacqueline BELLEC , Valérie DROUET, Catherine DUHAMEL, Jocelyne GENELETTI , Yolande JAROSZYK) et la stagiaire Gaëlle GINOT vous accueilleront dès la semaine du 12 au 16 septembre 2005

Si vous avez envie de nous rejoindre, nous vous attendons pour une séance d'essai gratuite

Comment s'inscrire et se renseigner ? sur place lors des cours ou auprès de Mme COPPI ; tél 03 81 52 97 79 ou mail : jocelyne.coppi@wanadoo.fr

Bilan de la saison 2004-2005 :

Activités et Effectifs :

Sept cours hebdomadaires encadrés par cinq animatrices diplômées de la FFEPM (fédération française d'entraînement physique dans le monde moderne).

Cette année, nous sommes 105 licenciés dont les participations dans les différents cours se répartissent ainsi :

- ▶ Lundi matin : 16 et 17 adhérents,
- ▶ Lundi soir : 25,
- ▶ Mardi soir : 19 et 12,
- ▶ Mercredi : 25,
- ▶ Jeudi : 14

Sur ces 105 licenciés, 17 participent à deux cours, et 3 à trois cours hebdomadaires. 52 personnes ont remis un certificat médical.

Fonctionnement des Cours :

Les cours reprendront la semaine du 12 au 16 septembre 2005, aucune modification des horaires n'est envisagée.

Fonctionnement Administratif :

Une de nos adhérentes, par manque de temps, ne désire plus faire partie du comité.

Toutes les candidatures au comité sont les bienvenues ; il est important que des adhérents de tous les cours participent au fonctionnement du club et nous apportent leurs remarques et suggestions.

Tarifs des Cotisations :

Afin de faire face à l'augmentation du prix des licences de 2€50 (parts fédérale et régionale), les tarifs de base seront augmentés de 3€ et passeront à 78€ pour un cours hebdomadaire. Pour deux ou trois cours, le comité avait suggéré dans un premier temps 103 et 128 €, mais vu que nous prévoyons un budget juste équilibré avec 110 inscriptions, nous proposons au vote 105 € pour 2 cours hebdomadaires et 130 € pour 3 cours hebdomadaires.

Par contre les réductions de 15 ou 30 € et le supplément de 5 € pour les inscriptions « extérieur » ne seront pas modifiées.

En cas de paiement échelonnés ou d'inscription pour une saison incomplète, l'augmentation de 3 € sera comptée sur le premier trimestre.

Rappel : en septembre 2001, les tarifs étaient de 70 € pour un cours et 95 € pour deux cours, à la rentrée 2004 respectivement 75 € et 100 €.

CLUB TENNIS DE TABLE :

Saison 2005 - 2006

Le Club de Tennis de Table engage deux Équipes pour la saison 2005 - 2006.

- Régionale 3
- Départementale 2

Soucieux de maintenir l'activité Sportive et Associative, au cœur du village, le Club est placé cette année devant la « cruelle » réalité, d'une baisse de licenciés

C'est pourquoi, nous recherchons des joueurs de tous niveaux pour compléter nos Équipes.

L'initiation et le perfectionnement seront assurés grâce à l'expérience des anciens et aux informations techniques de l'Animateur - Entraîneur.

NOUS VOUS INVITONS À VENIR NOUS REJOINDRE AUX ENTRAÎNEMENTS À PARTIR DU :

31 AOUT 2005 À LA SALLE POLYVALENTE D'AVENEY (ancienne école)

- LE Mercredi DE 18H A 20H
- LE Samedi DE 17H A 19H

Pour de plus amples informations veuillez contacter :

- MICHEL CHEVRY 03. 81. 52. 35. 91
- PHILIPPE BINDER : philippe.binder@libertysurf.fr

DISCIPLINES ORIENTALES

Suite à l'Assemblée Générale du 17 juin 2005 et la présentation morale et financière très positive de notre Association, nous sommes toujours en mesure de dispenser avec dynamisme l'enseignement du Yoga et du Do.In /Gym douce.

Ces deux disciplines sont enseignées par :

- Yoga : Professeur Michelle DESBIEZ
 - lundi de 19 h à 20 h 15
 - jeudi de 9 h à 10 h 15
 - vendredi de 17 h 30 à 18 h 45

Professeur Sonia JUTANT

- mardi de 14 h 30 à 15 h 45

- Do.IN : Professeur Véronique COTE
 - mardi de 14h30 à 15h45

Reprise des Cours :

Yoga : 12 septembre 2005

DO.IN : 20 septembre 2005

Pour ces deux activités nous vous invitons à venir « tester » gratuitement un premier cours qui vous permettra de prendre connaissance de ces deux disciplines.

Ouvert à tous, hommes et femmes, n'hésitez pas à venir nous rencontrer, vous serez accueillis simplement et chaleureusement.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

- ▶ Viviane BEAUDREY au 03.81.52.19.94
- ▶ Maurice PONCET au 03.81.58

FOOT : L'US AVANNE-AVENEY EN PROMOTION DE LIGUE

Au terme d'une saison haletante et brillante l'équipe « Fanion » termine première de son groupe ce qui lui vaut le titre de champion du District et l'accession en promotion de ligue. C'est donc une belle récompense pour l'ensemble du Club et une très grosse satisfaction par rapport à l'investissement humain et financier mis en place depuis trois saisons.

Merci à l'ensemble des joueurs et des dirigeants pour tout le travail fourni !

En ce qui concerne l'équipe B, les objectifs fixés n'ont pas été atteints. En terminant 4^{ème} du groupe, (elle n'a pu accéder) à la division supérieure.

L'équipe C, qui a une vocation « foot loisirs », a pris beaucoup de plaisir tout au long de la saison et à même atteint les quarts de finale de la Coupe Bognon Grosse ; satisfaction également concernant nos équipes jeunes. Les moins de 13 ans ont réussi à se maintenir en 1^{ère} division, ce qui n'était pas gagné d'avance. Les benjamins et les poussins ont réalisé un beau parcours tout au long de la saison. Quant à nos débutants, pour qui il n'existe pas de classement, ils ont pris beaucoup de plaisir tous les samedis.

C'est donc en Président heureux que j'ai présidé l'Assemblée Générale.

Assemblée Générale au cours de laquelle un nouveau bureau a été mis en place. Bureau qui se compose de la façon suivante :

Président : D. NUNINGER
Vice-Président : G. CHAFFANGEON
Trésorier : R. DE CONTO
Trésorier-Adjoint : M. ROUILLAUD
Secrétaire : J.J. KOLOPP

En ce qui concerne la saison 2005 - 2006, les objectifs sportifs sont le maintien en promotion de ligue pour l'équipe première et la montée en deuxième division pour notre équipe B.

D'un niveau plus administratif, la montée en promotion de Ligue nous impose l'informatisation générale du Club. Donc gros investissements tant d'un point de vue financier que humain.

Mais les déficits ne nous font pas peur et tout le monde va retrousser les manches pour une adaptation rapide.

Modification également du mode de fonctionnement. En effet, il a été mis en place quatre commissions qui sont sous la responsabilité des personnes suivantes :

Commission Finances et Administratif : D. NUNINGER
Commission Travaux et Animations : G. CHAFFANGEON
Commission Sport : J.M. GOMEZ
Commission Informatique Communication : M. ROUILLAUD

Avant de terminer vous trouverez ci-après la liste des responsables des différentes équipes.

Séniors A : G. JOUANET
Séniors B : E. MIGNOT
Séniors C : M. CANNELLE
- de 15 ans : M. F. BELLATTA
Benjamins : J. CHEVRY
Poussins : M. CHOULET
Débutants : M. GEILLON
Responsable équipe Séniors : L. DENIZOT
Responsable équipe Jeunes T. LANGLOIS

D'autre part, le Club est à la recherche d'arbitres, et également de dirigeants.

Vous pouvez me joindre au 03.81.52.28.65

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne rentrée.

SALLE DES JEUNES

Une saison en demi-teinte pour la salle des Jeunes pour cette année 2004 - 2005.

Si les jeunes étaient présents en début d'année scolaire, on a pu observer une baisse sensible de la fréquentation de la salle, durant les mois de mai et juin (révision des examens du Brevet, Bac ...).

La salle ouvrira ses portes à partir du 17 septembre ; une nouvelle animatrice vous accueillera. Venez nombreux...

La salle est votre espace à vous les jeunes à partir de 11 ans.

Diverses activités vous seront proposées, comme la préparation de l'Exposition des Artistes d'Avanne-Aveney-Rancenay et bien d'autres activités, comme la Playstation, Baby foot, musique etc...

À bientôt,

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2005

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 9 mai 2005

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M. Mme ESSERT S., Mlle GROSPERRIN A., M LACHAT J., Mme LAURENÇOT R.-N., MM. MARTIN R., Mme MOUTARLIER M., MM. ROY J., Mme SATORI M.-A., MM. GAGNEPAIN C, HENRY P., SARRAZIN P., TAILLARD J.P.

Absents représentés : MM. TUPIN J.P. représenté par J. ROY – MEREDÉZ J. représenté par P. AUBRY.

Absent : M. D. RIZZON

Secrétaire de séance : Mme M.A. SATORI

La séance est ouverte à 19h30

ORDRE DU JOUR

I. ASSAINISSEMENT

I.1 – Réparation d'une pompe de refoulement :

Le Maire informe l'assemblée que suite à une panne de l'une des pompes de refoulement de la station principale, une réparation est nécessaire; le devis de travaux établi par la société FLYGT est d'un montant de 2 014 € TTC

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

I.2 – Lancement de la procédure ayant pour objectif l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement :

Le Maire expose à l'assemblée les contraintes règlementaires qui imposent la mise en place d'un Schéma Directeur d'Assainissement pour le village pour la fin de l'année 2005.

Ce Schéma Directeur d'Assainissement, permet de compléter le plan local d'urbanisme, en définissant précisément les zonages suivants :

- Zones couvertes par un assainissement collectif : collecte et épuration des eaux usées par la collectivité.
- Zones relevant d'un assainissement individuel réalisé par chaque constructeur, individuellement, et soumis au contrôle de l'autorité publique.
- Zones où les mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation du sol ou la collecte et le stockage éventuel des eaux pluviales ou de ruissellements.

Les étapes d'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement se résument ainsi :

- Diagnostic de l'existant,
- Étude et proposition de zonages,
- Mise à l'enquête publique du dossier,
- Mise à jour éventuelle et approbation du Schéma Directeur.

On notera que cette démarche requiert le financement de prestations d'études : analyse de l'existant, définition de zonages, rédaction des documents associés.

Vote, à l'unanimité. Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la procédure.

II. EAU POTABLE

II.1 – Modification des statuts du Syndicat de Eaux de la Haute Loue

Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée, l'évolution des statuts du Syndicat des Eaux de la Haute Loue qui alimente le secteur d'Aveney, et propose d'entériner ces modifications de statuts

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'entériner ces statuts.

II.2 – Désignation de deux Délégués titulaires et suppléants auprès du Syndicat de Eaux de la Haute Loue

Le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal soit représenté dans cette instance par deux titulaires et deux suppléants.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer Jean MEREDÉZ et Jean LACHAT en qualité de titulaires et Joël ROY et René MARTIN en qualité de suppléants.

II.3 – Rapport annuel du Syndicat des Eaux du Val de l'Ognon

Le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel relatif au prix et de la qualité de l'eau, pour l'année 2004, transmis par le Syndicat des Eaux du Val de l'Ognon qui alimente en eau potable le secteur de la Belle Étoile.

III. FINANCES

III.1 – Fonds de solidarité au logement :

Le Maire expose au Conseil Municipal les deux dispositifs d'aide financière au logement gérés par le Département du Doubs et l'État.

- 1°) le fonds de solidarité au logement qui permet à des ménages modestes d'accéder ou de se maintenir dans leur logement.
- 2°) le fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté qui permet d'aider les ménages ayant déjà accédé à la propriété et qui sont en situation de difficulté financière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de

- contribuer au Fond de Solidarité au Logement à hauteur de 0,61€ par habitant.
- contribuer au Fond d'Aide aux accédants à la Propriété en Difficulté à hauteur de 0,30€ par habitant.

III.2 – Commission de Sécurité « Église » : mission, diagnostic et préconisation sécurité :

Le Maire expose à l'Assemblée que faisant suite à la circulaire préfectorale diffusée début avril, le maire n'est plus autorisé à permettre l'organisation dans l'église, de spectacles de quelque nature que se soit, sans avoir au préalable obtenu l'aval de la commission de sécurité préfectorale.

Cette commission de sécurité a exigé qu'un diagnostic de sécurité soit établi par un prestataire compétent avant toute étude du dossier. En regard de l'urgence, au titre de l'obligation de sécurité, le maire informe le conseil qu'il a consulté deux prestataires pour cette opération : SOCOTEC ET NORISKO. Seul NORISKO a présenté une offre de service dans les délais requis, à hauteur de 2 548 € TTC.

Le résultat de ce diagnostic fait apparaître l'obligation d'engager, en urgence, divers travaux de mise en conformité sécurité qui peuvent se résumer ainsi :

- installation de 3 blocs lumineux de secours
- dépose de 6 éclairages néon et remplacement par 6 points lumineux conformes
- modification du verrouillage de la porte d'évacuation par la sacristie
- mise en place d'un cloisonnement coupe-feu autour de la chaudière de chauffage
- solidarisation des rangs de chaises par un moyen adapté ou remplacement des chaises par des bancs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager tous les travaux nécessaires à cette mise en sécurité avant la date du 15 juin fixée par la commission pour son inspection des locaux au titre d'une procédure d'urgence exceptionnelle.

III.3 – Recrutement d'un agent d'entretien pour les travaux au cours de la période estivale :

Le Maire informe l'Assemblée qu'observant qu'en période estivale, les agents communaux souhaitent bénéficier de périodes de congés, un roulement est organisé afin de garantir la présence permanente d'au moins un agent d'entretien.

Au vu de la charge de travail pendant toute la période estivale, il est nécessaire de recruter, pendant la période de congés des agents communaux titulaires, un agent d'entretien au titre d'une surcharge temporaire de travail pour une durée de trois mois.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

IV. TRAVAUX À ENGAGER : CHOIX DU PRESTATAIRE

IV.1 – Allée du Vallon :

Le Maire informe l'Assemblée que conformément au dossier étudié lors du précédent conseil, les prestataires ont été invités à fournir des offres de prix concernant la réalisation de la chaussée, des chemins piétons, de la piste cyclable, des avaloirs, des bordures et de l'éclairage public dans l'Allée du Vallon.

Cinq sociétés ont transmis leur offre : CLIMENT (Voujeaucourt), MALPESA, SACER, GEPLD, et CEGELEC. A l'issue d'une analyse poste à poste, puis d'une analyse globale, la décision est prise de retenir l'entreprise MALPESA pour l'offre (mieux-disante) d'un montant de 85 207 € HT.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

IV.2 – Rue de la Courbe Roye et des Acacias :

Trois prestataires ont proposé une offre concernant la création de trottoirs et la reconstruction de la chaussée dans ces deux rues : SACER, EUROVIA et STD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre la mieux-disante de la SACER pour un montant de 41 000 € HT.

IV.3: Eclairage public rue des Cerisiers, rue des Combots et rue de l'Église

Des travaux d'éclairage public concernant le remplacement des luminaires et la création de nouveaux points d'éclairage, ont été retenus lors du précédent conseil. Deux offres établies par GEPLD et CEGELEC ont été réceptionnées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre la mieux-disante établie par GEPLD pour un montant de 16 394 € HT.

IV.4: Salle Polyvalente d'Avanne : Carrelage et peinture :

Le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la rénovation de la salle polyvalente d'Avanne, mise au service des diverses associations du village.

Seules deux offres ont été transmises en Mairie : société PREZIO et COLAJANNI, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir, pour les carrelages, l'offre la mieux-disante de la COLAJANNI pour un montant de 7 491,63 € HT.

Un nouvel appel à candidatures sera diffusé pour la partie peinture (pas d'offres reçues en Mairie).

IV.5: Installation d'un compteur EDF pour éclairage public dans l'Allée du Vallon

La mise en service d'un éclairage public dans l'Allée du Vallon requiert la mise en place d'une alimentation électrique (installation d'un compteur EDF).

Proposition est faite de retenir l'offre établie par EDF, qui dispose du monopole pour ce type d'installation, à hauteur de 1 196 € TTC.

IV.6: Chantier de la Mairie-Bibliothèque : Ajustement du marché

Le Maire informe l'Assemblée que la pose des carrelages est engagée, les réseaux électriques, les sanitaires et le chauffage sont achevés.

Le bilan des modifications engagées au cours de ce chantier de rénovation se résume ainsi :

- ▶ des travaux imprévisibles ont dû être entrepris : renfort des allèges de fenêtres, étanchéité sur un ouvrage, reconstruction d'une cloison ancienne défaillante.
- ▶ Des travaux complémentaires sont retenus : création de cloisons séparatives en sous-sol, système de vidéo surveillance, quelques portes et cloisons intérieures dotés de vitrages, mise en place d'arêtiers en terre cuite sur la toiture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine l'avenant récapitulatif d'un montant total cumulé, des moins values et plus values du chantier, défini à hauteur de 4,5% du marché initial contracté.

V. URBANISME

V.1: Recours à l'encontre du PLU communal : décision du Tribunal Administratif

Le Maire rappelle et informe l'Assemblée que Monsieur Robert Chambellan avait saisi le Tribunal Administratif de Besançon en vue d'annuler partiellement la délibération du conseil municipal du 28 février 2002 approuvant le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.

Par jugement en date du 28 avril 2005, a été décidé :

« Article 1 – la requête de Monsieur Chambellan est rejetée ».

V.2 : Constitution du dossier préalable à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de salle polyvalente et du plateau sportif

Le Maire expose à l'Assemblée qu'observant que tous les recours engagés en première instance à l'encontre du PLU communal ont été rejetés par le Tribunal Administratif de Besançon, proposition est faite d'engager la constitution du dossier préalable à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de la salle polyvalente et du plateau sportif avec recours à la DUP et de confier à l'Agence Foncière du Département du Doubs une mission d'assistance dans cette opération d'acquisition.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal

V.3. Projet de réalisation d'une zone d'activités par un promoteur

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un secteur d'environ 3 hectares est consacré à une zone d'Activités Artisanale et Communale dans le POS, depuis plus de 30 ans. Le PLU communal établi en 2002 a conservé ce zonage établi dans l'ancien POS en face du Funérarium.

En effet, il est nécessaire de contribuer à la création d'emplois dans le périmètre du village, afin d'une part, de renforcer la vie locale et d'autre part, de contrecarrer une évolution qui pourrait faire évoluer le village vers une « cité-dortoir ».

Le maire présente au conseil municipal un avant-projet de création de Zone d'Activités sur ce périmètre, présentée par la Ste IMHOTEP : « Activités d'Artisanat, de service et de commerce ».

Suite à l'analyse de ce dossier, plusieurs remarques et demandes de mises au point du dossier ont été transmises au promoteur pour mise au point de son projet.

V.4 : Préparation d'un dossier de permis de construire pour l'implantation d'un bâtiment provisoire pour accueillir une nouvelle classe à l'école du village.

L'évolution provisoire des effectifs scolaires à la rentrée 2005/2006 conduit à penser qu'une nouvelle classe sera créée à l'école primaire.

Cependant, le maire rappelle au conseil municipal que la création de cette classe reste de l'autorité de l'Inspection Académique, qui ne se prononcera que quelques jours après la rentrée scolaire, pour autant qu'une salle de classe conforme soit disponible à cette époque.

Le maire propose au conseil d'engager la procédure de dépôt d'un permis de construire concernant l'implantation d'un bâtiment provisoire pour accueillir une nouvelle classe à l'école du village et de mandater un architecte pour établir les documents nécessaires, conformément aux obligations légales.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal

VI. DIVERS

VI.1: Forêt

Le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de changer la destination de la parcelle « 17 Est », primitivement destinée en partie à l'affouage, afin de la mettre en vente « sur pied » ; en complément une nouvelle parcelle sera ouverte prochainement à l'affouage.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal

Séance close à 21h45.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2005

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 18 juin 2005

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M., M. GAGNEPAIN C., Mlle
GROSPERRIN A., MM. HENRY P., LACHAT J., Mme LAURENCOT R.N.,
MM. MARTIN R., Mme MOUTARLIER M., M. ROY J., Mme SATORI
M.A., MM. TAILLARD J.-P., TUPIN J.P.

Absents représentés : M. SARRAZIN P., représenté par M. MARTIN R..
M. MEREDÉZ J., représenté par M. AUBRY P.
Mme ESSERT S., représentée par M. GAGNEPAIN C.

Absent M. RIZZON D.,

Secrétaire de séance : M. TUPIN J.P.

La séance est ouverte à 19h30

ORDRE DU JOUR

I. INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX A L'ECOLE

I.1 – Acquisition d'un ensemble téléviseur – lecteur combiné DVD - VHS

L'école disposait d'un très ancien téléviseur actuellement en panne. Par ailleurs, l'équipe pédagogique avait sollicité l'obtention d'un lecteur de DVD.

Décision est prise, à l'unanimité, de mettre à disposition des enseignants, un ensemble constitué d'un téléviseur 71 cm et d'un lecteur combiné DVD – VHS pour un montant de 409 €uros.

I.2 – Achat de mobilier pour la nouvelle classe

Il est nécessaire d'acquérir un lot de chaises (32) pour les enfants qui seront installés dans la nouvelle classe, ainsi que des casiers à installer sous des tables déjà acquises récemment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de ce matériel auprès de l'UGAP pour un montant de 1.495 €uros TTC.

I.3 – Acquisition d'un bâtiment industriel pour accueillir la nouvelle classe

Observant que la création d'une nouvelle classe impose une extension du bâtiment actuel et constatant que cet accroissement des effectifs restera, vraisemblablement, de caractère exceptionnel pendant les quelques prochaines années, suite à de nombreuses constructions récentes réalisées dans le village, décision avait été prise à l'occasion du précédent conseil municipal d'acquérir un bâtiment industriel de haute qualité acoustique et thermique et dédié à l'accueil d'une classe pour l'école primaire.

Deux offres ont été fournies, l'une par la société PORTAKABIN et l'autre par la société ALGECO : fourniture, transport et grutage.

Décision est prise, à l'unanimité, de retenir la société ALGECO pour un montant de 34.600 €uros H.T., auquel s'ajoute une somme de 2.000 €uros H.T. au titre de la mission de l'architecte chargé de préparer le dossier de demande de permis de construire.

1.4 – Travaux de génie civil pour implantation de ce bâtiment

Les contraintes d'aménagement imposent d'évacuer divers remblais en vue de constituer une plateforme de dimension suffisante sur l'arrière de l'école primaire, sachant que cette plateforme va constituer, à l'issue de cette période d'accroissements des effectifs scolaires, une composante de l'extension de la cour de l'école primaire d'environ 100 m².

Cette plateforme fera l'objet d'une finition en enrobé ou en béton.

Décision est prise, à l'unanimité, de retenir l'offre établie par la société Accobat, dans le cadre d'une procédure d'urgence, puisque l'ensemble des travaux doit être achevé fin juillet 2005, pour un montant de 13.458 €uros H.T.

1.5 – Rénovation du pignon de l'école

La toiture de l'école réalisée depuis une vingtaine d'années est constituée de deux composantes légèrement décalées et reliées par un pignon en bois actuellement totalement dégradé (façade ouest).

Décision est prise, conformément aux orientations budgétaires décidées dans un conseil précédent, de remplacer cet équipement par un nouveau support en bois habillé en zinc prépatiné incluant dépose des tuiles de rive et le remplacement de la planche de rive.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la seule offre reçue en mairie établie par la société SCPZ pour un montant de 1.362 €uros HT, sachant que ces travaux doivent être exécutés pendant les congés scolaires.

1.6 – Reconstruction de la conduite de chauffage souterraine entre l'école et sa chaufferie

A l'occasion des vérifications du circuit de chauffage, des fuites importantes ont été détectées dans la canalisation de chauffage qui relie l'école à sa chaufferie située en arrière de la Mairie.

Après expertise, il apparaît que ces canalisations souterraines isolées sont totalement dégradées sous l'effet de la corrosion. Il est donc nécessaire de reconstruire ce réseau souterrain isolé sur une longueur d'environ 30 m, et sa connexion avec les équipements existants.

Décision est prise, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société TFCI qui s'engage à exécuter les travaux pendant la période des vacances scolaires d'été pour un montant de 5.128 €uros HT..

En parallèle, une prestation de génie civil pour la création et le rebouchage de la fouille est nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier cette mission à la société Accobat qui accepte les délais contraignants pour un montant de 2.040 €uros H.T.

II. AUTRES INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX

II.1 – installation et fourniture d'un nouvel autocommutateur pour téléphonie, routeur et modem ADSL

L'équipement actuel fourni, dans le cadre d'une location auprès de France Télécom et installé en 1997, doit être remplacé à l'occasion de la réimplantation dans la Mairie.

Trois fournisseurs ont présenté une offre : France Télécom, ABC téléphonie et STE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'option mieux disante présentée par la société ABC téléphonie, sur la base d'un contrat de "location-maintenance" trimestrielle de 261 €uros H.T., sur une période de 60 mois, à l'issue de laquelle le matériel sera propriété de la commune.

Décision est prise, à l'unanimité, d'acquérir un ensemble constitué d'un routeur et d'un modem ADSL, ainsi qu'une prestation complète d'installation, configuration et formation ADSL et réseau auprès de ABC téléphonie pour un montant de 499 €uros H.T.

II.2 – Copieur en location : contrat de renouvellement du matériel

La Mairie exploite un copieur en location mis à disposition depuis environ quatre années par la société Burocom.

Décision est prise, à l'unanimité, d'acquérir un nouvel équipement en location, plus rapide et plus performant que le précédent, de même marque, sur la base d'un contrat dont le montant est identique à l'ancien équipement, soit : un loyer trimestriel de 1.365 €uros H.T. et un contrat copie à hauteur de 0,009 €uros H.T. par copie.

II.3 – Travaux de peinture en salle polyvalente d'Avanne

Dans le cadre de la rénovation de cette salle, plusieurs offres de service ont été sollicitées pour effectuer la peinture complète, murs et sols de la salle, des toilettes, des annexes et du hall d'accès.

Deux offres ont été transmises en Mairie : société Patrick BOURDON et société Léonard LUPONE.

Décision est prise, à l'unanimité, de retenir la société Patrick BOURDON pour un total de 5.830 €uros H.T.

II.4 – Acquisition de mobilier de bureau pour la Mairie

Observant que la plupart des mobiliers affectés au bâtiment de Mairie ont été acquis depuis plus d'une vingtaine d'années, à l'exception de quelques meubles d'occasion acquis en 1996, les élus ont souhaité que le bâtiment rénové soit meublé avec des équipements neufs acquis au meilleur coût.

En conséquence, une consultation a été élaborée sur la base d'un cahier des charges technique détaillé transmis aux principaux fournisseurs d'équipements de bureau du département du Doubs.

Par ailleurs, certains mobiliers anciens seront recyclés dans les locaux annexes de la mairie, tandis que quelques mobiliers résiduels, plus récents, seront mis en vente publique au plus offrant.

A l'issue de la consultation, huit sociétés ont fourni une réponse à l'appel d'offres, dont trois hors délais. Après analyse des réponses à cet appel d'offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu l'offre la "mieux disante" au plan budgétaire, technique, fonctionnel et esthétique présentée par la société Wagner à Exincourt. Dans un second temps, les élus se sont prononcés pour le choix d'une des deux variantes concernant les chaises équipant le bâtiment. En résumé, ces équipements concernent l'aménagement des locaux suivants : accueil public, secrétariat, salle de réunion, bureau du maire, bureau des adjoints, salle du conseil et des mariages, locaux d'archives. On notera par exemple que la salle du conseil et des mariages nécessite l'acquisition d'environ 47 chaises. Le choix s'est porté sur des chaises de type "Flam".

Montant global de l'acquisition et de l'installation 23.443 €uros H.T.

Par ailleurs le Conseil Municipal mandate le Maire pour engager une mesure de publicité destinée à la vente de quelques mobiliers actuellement en Mairie, conformément à la démarche suivante : un affichage sera établi dans la commune invitant les candidats à déposer une offre d'acquisition sous enveloppe scellée pour chaque élément de mobilier, sachant que le Conseil Municipal, réuni en juillet procédera à l'ouverture de ces offres et les attribuera naturellement au "mieux disant".

II.5 – Etude d'aménagement "centre village" : choix du prestataire

Le secteur situé entre le pont, la rue du Vignier et la rue Champfrène requiert un aménagement particulier puisque dorénavant ce secteur fera fonction de nouveau "centre du village" pour Avanne et Aveney.

Ce grand espace public doit permettre, d'une part d'organiser la circulation et le stationnement des automobiles et des bus, d'autre part de permettre une circulation sécurisée des piétons et des cycles, sachant que par ailleurs il constitue un lieu idéal pour l'aménagement d'espaces publics et la mise en valeur de la berge du Doubs.

En conséquence, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en concurrence des prestataires afin de produire une étude d'aménagement de ce secteur. Cette étude permettra aux élus, d'une part de faire le choix d'un parti architectural, et d'autre part elle fournira aux élus un dossier technique complet du projet avec l'estimation des coûts et une proposition de découpage permettant une exécution par lots échelonnée dans le temps, en fonction des moyens budgétaires dont dispose la commune.

Une publicité a été transmise à l'Est Républicain le 15 avril 2005 ; un cahier des charges a été mis à disposition des candidats ; a commission municipale s'est ensuite réunie le 26 mai 2005 pour analyser les offres fournies par les entreprises suivantes :

- Bureau du Paysage - 9 Place Ferrer – BP 162 – 25202 Montbéliard.
- Atelier Machurey et Huet Architecte - 26 Av de la 7^{ème} Armée Américaine – 25000 Besançon,
- Choley-Fellmann - 2 Chemin du Bois – 25770 Franois,
- Berest SA - BP 21117 – 98012 Colmar - Cedex

Après analyse des dossiers des candidats, la commission a évalué de nombreux critères tels que :

- Inventaire des compétences et composantes de l'équipe.
- Expériences acquises et références présentées dans des contextes similaires.
- Devis des prestations poste à poste.
- Adéquation prestation par poste et volume de la mission.
- Adéquation entre la définition établie par le cahier des charges et la perception de ce cahier des charges transcrite dans le dossier de candidature.
- L'analyse des résultats des prestations d'étude réalisée par les candidats au profit d'autres clients et citée en référence par eux.
- L'équilibre des compétences requises pour les phases conception, optimisation et étude technique pré-opérationnelle.
- L'absence d'information concernant des requêtes précises énoncées dans le cahier des charges.
- Les engagements pris en ce qui concerne le respect du planning et des contraintes définies dans le cahier des charges.
- Les moyens humains et techniques mis au service de l'objectif de l'étude.

Le Conseil Municipal a retenu, à l'unanimité, le choix établi par la commission, la société BEREST SA, "mieux disante", dont le montant se résume ainsi :

- Conception – proposition de variantes	:	12 400 €HT
- Etude technique détaillée :		3 850 € HT
- Métrés, phase, estimation des coûts	:	4 800 € HT

Par ailleurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate le Maire afin de déposer un dossier de subvention auprès de la CAGB pour cette mission d'étude (financée à hauteur de 50 %).

II.6 – Eglise : bilan des travaux de mise en sécurité et des cloches

Les travaux de mise en sécurité sont quasiment terminés : attachement des chaises, modification de l'éclairage du chœur, implantation de blocs de sécurité alimentés par batterie, mise en place d'une crémone sur la sortie de secours, modification des serrures, évacuation des encombrants, cloisons coupe-feu dans la chaufferie, pose d'extincteurs,...

La commission de sécurité présentera son compte-rendu début juillet.

Par ailleurs, le chantier de rénovation des cloches est terminé : rotation des cloches sur leur support, remplacement des marteaux et des guidages. Ainsi, dorénavant l'ensemble fonctionnera dans de bonnes conditions en préservant la pérennité des cloches installées voilà bien longtemps.

III. URBANISME

III.1 – Demande de permis de construire déposé par le Centre de Soins et d'Hébergement J.Weinman

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un permis de construire et un permis de démolir ont été déposés par le Centre de Soins et d'Hébergement J.Weinman.

Le dossier est actuellement à l'instruction.

III.2 – Permis de lotir pour la zone artisanale et commerciale

Depuis une trentaine d'années, l'ancien plan d'occupation des sols avait réservé un espace d'environ 3 ha, situé en face du funérarium, en vue de la création future d'une zone artisanale et commerciale.

A l'occasion de la révision du plan local d'urbanisme en 2002, l'équipe municipale a souhaité que cet espace réservé à la création d'activités soit maintenu tel que défini dans l'ancien plan d'occupation des sols. En effet, les élus ont considéré qu'il était nécessaire, pour maintenir un bon équilibre dans la vie du village, d'aider à la création d'emplois locaux, permettant ainsi de contribuer à ce que le village d'Avanne-Aveney n'évolue pas vers un statut de cité dortoir.

Cependant l'évolution de l'intercommunalité, et en particulier la création de la CAGB, a largement modifié le contexte économique ; en effet, depuis quelques années, c'est la CAGB qui perçoit la taxe professionnelle versée par les entreprises et non plus les communes.

Si la CAGB finance et réalise les grandes zones "d'intérêt communautaire", elle ne participe pas au financement des zones plus modestes créées dans les communes.

Cependant, le Conseil Municipal considère que le maintien de l'équilibre dans le village est conditionné par la création de nouveaux emplois de proximité et qu'il convient donc d'encourager toutes les créations d'activités, même si elles ne présentent pas de retours fiscaux directs pour la commune.

Ainsi, un promoteur a manifesté, depuis plusieurs mois, son intention de prendre en charge et de financer l'aménagement de cette zone d'environ 3 ha, inscrite au plan local d'urbanisme. De nombreuses réunions de concertation auxquelles ont été associées, avec l'architecte aménageur de la DDE, les services techniques de la DDE, les services de la DDAF ainsi que l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon ont été organisées avec le promoteur.

A l'issue de plusieurs navettes entre les services de l'Etat, la municipalité et le promoteur, un projet a été présenté à la commune sous la forme d'une demande de "permis de lotir" pour des lots destinés à accueillir des bâtiments à vocation artisanale et commerciale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Maire pour délivrer le permis de lotir dès l'instant où le descriptif technique de l'accumulateur-disperseur d'eau de pluie sera validé par la municipalité.

IV. CONVENTIONS

IV.1 – Convention avec "Les Francas" pour le Centre de Loisirs d'été

Faisant suite à un contrat de trois années par lequel "Les Francas" ont assuré le fonctionnement du Centre de Loisirs sans hébergement d'été, un nouveau projet de convention a été établi pour les années 2005, 2006 et 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette convention et autorise le Maire à signer celle-ci.

IV.2 – Convention avec la DDAF pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement

Conformément à la décision du Conseil Municipal d'engager l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement, la DDAF a été sollicitée pour proposer une prestation d'assistance à la commune dans la conduite de l'élaboration de ce schéma : assistance, conseil et expertise pour un montant de 2.230 €uros H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

IV.3 – Convention avec la SAFC et SODITHIS pour le partage des frais d'alimentation électrique de l'éclairage public du secteur du vallon

A l'occasion de la phase de finition des voiries dans les lotissements SAFC et SODITHIS, la municipalité a proposé aux promoteurs d'établir un point unique d'alimentation et de pilotage du réseau électrique, permettant l'éclairage public de toutes les rues du secteur et incluant la voie communale du Vallon.

Une convention a été établie permettant de partager entre les deux promoteurs et la commune les frais résultant de la réalisation de l'armoire de commande et de la pose du compteur EDF, sur la base d'une clé de répartition établie au prorata du nombre de points lumineux installés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

V. DIVERS

V.1 – Coupes de bois proposées par l'ONF

a) En décembre 2003, le Conseil Municipal, sur proposition de l'ONF avait retenu les coupes de bois pour l'exercice 2004, dont la parcelle 21. Celle-ci n'ayant pas été vendue par adjudication, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de la proposer aux affouagistes en 2006.

b) 20 m³ de chablis, tombés au sol suite à une mini-tornade, dans la parcelle 11, seront proposés aux affouagistes qui le voudront bien, au titre d'une procédure d'urgence.

V.2 – Délibération budgétaire modificative

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de réaliser le transfert de 300 €uros du compte "dépenses imprévues" en investissement (020) au compte "frais d'insertion" (2033); pour régler la facture de l'Est Républicain correspondant à l'étude d'aménagement "centre village"

V.3 – Tirage au sort des Jurés d'Assises

Le tirage au sort a été réalisé en séance publique à partir de la liste électorale de l'année 2005, suivant une procédure parfaitement définie : tirage au sort par numéro de page puis tirage au sort dans les numéros de ligne.

Les noms suivants ont été tirés au sort :

- | | | |
|--------------------------------|---|-----------------|
| 1. MARTIN Denis | } | à Avanne-Aveney |
| 2. Yves TOUVREY | | |
| 3. BAUDOUIN Martine ép. LIETTA | | |

V.4 – Reconduction d'un CDD "ATSEM" à mi-temps à l'école maternelle et en garderie

Prenant acte de l'accroissement temporaire des effectifs à l'école du village, décision est prise à l'unanimité, de reconduire le contrat d'un agent « faisant fonction d'ATSEM », disposant d'une qualification « petite enfance » pour assurer, au cours de l'année scolaire 2005-2006, les missions suivantes :

- Mission ATSEM en classe maternelle à temps partiel les lundi matin, mardi matin, jeudi et vendredi matins des semaines scolaires ouvrables (sur la base de 3 h10 par jour)
- Mission de responsable de la garderie de mi journée, les lundi, mardi, jeudi et vendredi des semaines scolaires ouvrables (sur la base de 2 h par jour)

Ce recrutement contractuel à temps partiel et à durée déterminée est conclu pour la période du 1^{er} septembre 2005 au 30 juin 2006 dans le premier grade d'Atsem en statut contractuel.

V.5 – Attribution de subventions par l'Etat (DGE)

Les services de l'Etat ont été sollicités en vue de l'obtention des subventions suivantes :

- 780 € pour l'acquisition de matériel d'accès Internet
- 1.390 € pour l'acquisition de postes informatiques au secrétariat
- 16.143 € pour l'aménagement de la voie de l'Alée du Vallon.

Le Maire informe le Conseil Municipal que ces trois demandes ont reçu une réponse positive de la part de l'Etat, tandis que la demande de subvention établie pour restructuration de la rue des Combots n'a pas été retenue au titre de l'année 2005.

Séance close à 22h10

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2005

**Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil**

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M., M. GAGNEPAIN C., Mlle GROSPERRIN A., MM. HENRY P., LACHAT J., Mmes LAURENCOT R.N., ESSERT S., MM. MARTIN R., Mme SATORI M.A., MM. TAILLARD J.-P., M MEREDÉZ J..

Absents représentés : M. SARRAZIN P., représenté par M. MARTIN R..
M. ROY J., représenté par M. SATORI M.A..
Mme MOUTARLIER M., représentée par M. TAILLARD J.P..

Absent M. RIZZON D., J.P. TUPIN

Secrétaire de séance : M. Patrick AUBRY

La séance est ouverte à 19h30

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES

1.1 – Décisions Budgétaires Modificatives

Afin de restituer une caution de 579.31 €, relative à un logement locatif, il a lieu de faire une ouverture de crédits.

La somme de 600 € sera transférée du compte 020 (dépenses imprévues) dont le nouveau solde sera de 39 100 € (39700 € - 600 €) pour alimenter le compte 165 du même montant de 600 €.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

1.2 – Subvention versée à une Association

Proposition est faite d'attribuer une subvention de 100 €uros, à l'association la « Ronde de l'Espoir », qui collecte des fonds au bénéfice de la lutte contre le cancer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement de cette subvention.

1.3 – Attribution d'une subvention de l'État

Le Maire informe le Conseil Municipal que les services de l'État confirment l'attribution d'une subvention d'un montant de 985 € au titre des investissements informatiques.

1.4 – Transfert de Compétence concernant la collecte des ordures ménagères à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

I. La gestion actuelle des ordures ménagères

A l'automne 2002, en association avec quatorze communes de l'ouest bisontin, sur un périmètre d'environ 17.000 habitants, la commune a constitué un groupement informel permettant de passer au tri sélectif à la source avec équipement de bacs individuels. Cette formule nouvelle imposée par les contraintes environnementales est désormais parfaitement rodée. Organisée dans le cadre du groupement de commandes, cette organisation, en vigueur depuis 2003, a permis d'obtenir un service d'excellente qualité dont le coût est certes élevé mais cependant très inférieur à celui observé dans la plupart des communes du Département.

Bien que cette formule fonctionne parfaitement, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a souhaité que se mette en place une procédure permettant la mutualisation complète sur le périmètre de l'agglomération, de la collecte des ordures ménagères, bacs jaunes, bac gris et verre.

II. La proposition de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Cette mutualisation au niveau de l'agglomération avait pour objectif de prendre le relais de certains syndicats de secteur, qui aujourd'hui sont appelés, par la loi, à disparaître.

Le principe retenu pour cette nouvelle organisation peut se résumer ainsi :

1. L'agglomération serait découpée en secteurs proches des périmètres établis par les syndicats ou les groupements de commandes antérieurs. Ainsi on trouverait un périmètre ville de Besançon, un périmètre des 14 communes actuelles de l'ouest, ...
2. L'agglomération engagerait des appels d'offres pour la collecte, sur chacun de ces périmètres.
3. La redevance serait calculée à partir des dépenses engendrées sur chaque périmètre et donnerait lieu à des facturations établies, en prenant en compte la notion de foyer et la notion d'habitants au foyer.

Par contre, en ce qui concerne le périmètre de Besançon, la redevance resterait calculée sur le volume des bacs mis à disposition des habitants et la prestation serait toujours réalisée « en régie » par des employés de la Ville rattachés dorénavant à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

III. Le bilan pour un habitant d'Avanne-Aveney

Depuis de longues années, les élus se sont attachés à travailler avec des prestataires dont les coûts de services étaient les plus économiques, afin de réduire au maximum la facture de l'utilisateur. Malheureusement, certains de ces prestataires actuels ne disposent pas de la capacité à répondre aux futurs appels d'offres de la nouvelle organisation.

En conséquence, la nouvelle formule conduira inévitablement à une augmentation des coûts pour l'habitant, sans aucune modification du service rendu. Les simulations effectuées par la municipalité ciblent cette augmentation dans une fourchette comprise entre 10 et 20 % dès l'année 2006.

Les élus du village ont manifesté clairement leur inquiétude vis-à-vis de ce projet établi par l'agglomération. S'ils sont favorables à la notion de mutualisation, ils ne peuvent accepter qu'une augmentation du coût pour l'habitant en résulte, sachant qu'aucun paramètre de qualité de service n'est modifié. En effet, à ce jour, la facture des ordures ménagères, constitue une charge toujours plus « indigeste » pour les foyers modestes.

Lors de la réunion du Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en date du 8 juillet, il est apparu qu'une majorité des délégués a retenu le projet de mutualisation applicable début 2006, en faisant abstraction des accroissements tarifaires qui pourraient en résulter pour chaque habitant.

Cette décision établie à la majorité des participants sera donc mise en application au début de l'année prochaine si les Conseils Municipaux des Communes entérinent cette décision. Le transfert de cette « compétence collective » à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon va naturellement induire une perte de proximité de l'interlocuteur compétent pour chaque habitant, puisque dorénavant la facturation, la gestion des bacs, ainsi que le suivi des collectes et du traitement seront assurés par les services techniques de l'agglomération.

Le Conseil Municipal, se déclare en conséquence, défavorable à l'unanimité, moins une abstention, à ce projet.

II. TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

II.1 Alimentation électrique de l'école

Dans le cadre de la restructuration générale de l'alimentation électrique des bâtiments du secteur de la Mairie, proposition est faite de connecter le bâtiment de l'école sur le compteur « jaune » récemment installé en Mairie, afin de bénéficier des meilleurs tarifs de consommations auprès d'EDF.

Sachant que des travaux sont actuellement engagés pour reconstituer la conduite de chauffage entre l'école et sa chaufferie, cette ligne électrique pourra être enfouie simultanément limitant ainsi les frais engagés.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société AECE pour un montant de 944 € HT.

Proposition est faite de confier à la même société le raccordement électrique du bâtiment accueillant la nouvelle classe, et la mise en place du dispositif de sécurité incendie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager ces travaux en procédure d'urgence, sachant qu'un devis reste en attente.

II.2 – Acquisition d'un ensemble de vitrines d'affichage

Les obligations d'affichage réglementaire, au bénéfice du public, conduisent à l'acquisition d'un ensemble de vitrines d'affichage, de qualité extérieure, équipées d'un éclairage et installées sur la façade nord de la Mairie sur environ 5 m² d'affichage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre la mieux-disante, de la société SEMIO, pour un montant de 1 628 € H.T..

II.3 – Acquisition de Mobilier pour la Bibliothèque Communale

Une consultation a été engagée auprès des fournisseurs de matériel du Département du Doubs. Trois sociétés ont présenté un devis conforme au cahier des charges : Mb Aménagement, Wagner et Muller.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société Wagner à Exincourt, la mieux-disante, pour un montant de 9 921 €uros HT.

III. PERSONNELS

III.1 – Recrutement d'un Employé pour Travaux de peinture et d'entretien

Faisant suite à l'opération de déménagement de la Mairie et de la restructuration de l'école, la surcharge de travail pendant les congés des employés communaux nécessite le recrutement d'un saisonnier pour le mois de juillet 2005. Ce saisonnier est engagé au 1^{er} échelon du grade d'Agent d'Entretien sur la base d'un temps plein.

III.2 – Compléments de Service pour entretien des Locaux Communaux

Faisant suite à l'ouverture d'une nouvelle classe et de la réhabilitation des locaux de la Mairie, il est nécessaire de réaménager les services du personnel d'entretien :

- Entretien de la nouvelle classe, soit l'équivalent de 95 heures de services annuel.
- Entretien de la nouvelle surface du bâtiment de Mairie : secrétariat, hall, sanitaires, nouvelle bibliothèque, soit environ 350 m² de nouveaux locaux, correspondant à un complément de service de 376 heures par an.

Proposition est faite de distribuer cette nouvelle charge travail, après avoir réaménagé les feuilles de services des agents, ainsi :

- Distribuer 5h30 statutaires hebdomadaires à destination de trois agents en fonction à l'école.
- Affecter à un agent, nouvellement recruté, un service statutaire hebdomadaire de 4h30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire :

- à distribuer ces 5h30 statutaires hebdomadaires auprès des trois agents de service,
- à créer un poste d'Agent d'Entretien en début de grade de 4h30 d'horaire statutaire hebdomadaire.

IV. DIVERS

IV.1 – Rapports sur la qualité et le prix du service d'Affermage Eau et Assainissement, établi par le Fermier et par la DDAF

Le Maire présente au Conseil Municipal les rapports sur la qualité de l'eau et assainissement, établi d'une part par le fermier et d'autre part par la D.D.A.F..

Le Conseil Municipal prend acte de la situation qui ne fait apparaître aucune objection.

IV.2 – Plan canicule 2005

Aux premiers jours de l'été, le Directeur Général de la Santé a engagé le « Plan Canicule Départemental ». Proposition est faite d'informer par voie d'affichage, les habitants en situation de vulnérabilité afin qu'ils se fassent connaître au secrétariat de Mairie.

IV.3 – Procédures de Sécurité « Vigipirate »

À la suite des attentats récents, l'État a décidé de renforcer le plan « Vigipirate » au niveau roue. Rappel sera fait au personnel enseignant et aux parents d'élèves que les locaux scolaires doivent être fermés dès 8h30 et 13h30. Le périmètre de la cour de l'école devra être évacué par les visiteurs et parents à ces mêmes heures. Il est essentiel que ces consignes soient dorénavant respectées pour la sécurité de tous.

IV.4 – Avancement des Chantiers : Information»

Les travaux de réhabilitation de la Mairie arrivant à leur terme, il est nécessaire de les équiper de nouveaux matériels de lutte contre l'incendie : extincteurs à eau et à poudre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre la mieux-disante, de la société Franche-Comté Incendie, pour un montant de 1 263 €uros H.T : 12 extincteurs et 8 panneaux de sécurité.

Séance close à 21 heures

SECRETARIAT DE MAIRIE D'AVANNE-AVENEY

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : de 10h00 à 12h00
- Mardi : de 10h00 à 12h00
- Mercredi : de 10h00 à 12h00
- Jeudi : de 17h00 à 19h00
- Vendredi : de 10h00 à 12h00
- Samedi : de 10h00 à 12h00

9, rue de l'Église
25720 AVANNE-AVENEY
Téléphone : 03 81 41 11 30
Télécopie : 03 81 51 39 17
E-mail : avanne.aveney@wanadoo.fr
<http://mairie.wanadoo.fr/avanne.aveney/>

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaires d'ouverture au public :

- Mercredi : de 10h00 à 11h15
- Jeudi : de 17h00 à 19h00

DECHETTERIE DES TILLEROYES

Tél : 03.81.41.33.44

Horaires d'hiver d'ouverture au public :

- Lundi à vendredi de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 18h30 ;
- Samedi de 8h30 à 18h30 ;
- Dimanche et jours fériés de 8h30 à 13h00.

Périodes de :
Juin, Juillet,
Août, Septembre

DECHETTERIE DE THORAISE

Tél : 03.81.56.51.05

Horaires d'hiver d'ouverture au public :

- Lundi et samedi de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 18h30 ;
- Mardi et vendredi de 13h30 à 18h30 ;
- Mercredi et jeudi de 8h30 à 11h30.

Périodes de :
Juin, Juillet,
Août, Septembre

** Pour les périodes de Juin, Juillet, Août et Septembre, les deux déchetteries fermeront à 18h30 au lieu de 17h30 (les autres horaires restent identiques).*

